

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de PALLEVILLE

Envoyé en préfecture le 22/04/2026

Reçu en préfecture le 22/04/2026

Publié le 22/04/2026

ID : 081-218102002-20260417-17042610-DE



010
17042610

Séance du 17 AVRIL 2026

Nombres de membres		
En Exercice	Présent	Qui ont pris part à la Délibération
11	09	10

L'an DEUX MILLE VINGT-SIX et le dix-sept avril à dix-huit HEURES et zéro MINUTES, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de M Michel HUGONNET

Présents : Mrs Michel HUGONNET, Gérard FONTES, Emmanuel GROTO, ROBERT Christophe, Mmes Patricia FAGOTTO, Nicole BRULIERE, RAMOND Roxane, Anne-Sophie KALIS, Nadine LUNARDELLI

Excusés : M Bruno BLAISE (procuration Mme KALIS), Mme Sabine NOEL,

Absente

Secrétaire : Emmanuel GROTO

Date de convocation : 10 avril 2026

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE ET RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES 2025

Le débat d'orientation budgétaire constitue une formalité substantielle dans la procédure d'adoption des budgets. Il s'impose aux communes de plus de 3 500 habitants, aux EPCI qui comprennent au moins une commune de plus de 3 500 habitants et au département en application des articles L. 2312-1, L. 3312-1 et L.5211-36 du code général des collectivités territoriales.

Les obligations du DOB ont déjà été renforcées par l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 NOTRe et le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire (articles D2312-3, D3312-12 et D5211-18-1 du CGCT).

Article D2312-3 du CGCT (communes, EPCI concernés et leurs établissements publics) :

Monsieur Hugonnet Maire, présente le rapport d'orientations budgétaires 2026 de la Communauté de Communes aux sources du canal du midi.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité 0 voix contre et 0 abstention s'étant manifestées, :

Vu les articles L. 2312-1 du CGCT ;

Vu l'article 22 de son règlement intérieur ;

Vu la loi NOTRE n°2015-991 du 7/08/2015 ;

Vu la délibération 3-2026 du 29 janvier 2026 de la communauté de communes aux sources du canal du midi

PREND ACTE du Débat d'orientation budgétaire et rapport d'orientations budgétaire de la Communauté de Communes aux sources du canal du midi 2026.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre des membres présents

A PALLEVILLE, le 17 avril 2026

Le Maire,
Michel HUGONNET



Le secrétaire de séance
Emmanuel GROTO



COMMUNAUTE DE COMMUNES AUX SOURCES DU CANAL DU MIDI

Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

3 / DÉBAT ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES – RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026 DONT POINT RH, FORMATION ET INDEMNITES DES ELUS (ANNEXE)

Le 29 janvier 2026, le conseil de la Communauté de Communes Aux sources du canal du Midi dûment convoqué le 22 janvier 2026, s'est réuni à la salle des fêtes d'Auvezines commune de Montgey sous la présidence de Laurent HOURQUET.

PRÉSENTS (40): Alain ALBOUY ; Philippe BARBASTE; Jean-Louis BARREAU ; Alain BOURREL; Alexia BOUSQUET ; Laurent CALS ; Thierry CLAVEL ; Robert CLERON ; Pascale CONTE DUMAS; Hélène DELMAS; Christian FABRE; Michel FERRET; Catherine FEVRIER ; Pierre FRAISSÉ ; Thierry FREDE ; Marielle GARONZI ; Jean-Luc GOUXETTE ; Laurent HOURQUET; Marie-Lise HOUSSEAU ; Michel HUGONNET; Vincent JONQUIERES ; Christian LAGENTE; Jean LAGOUTTE; Philippe LASMAN ; François LUCENA ; Alain MAGNIN-LAMBERT; Caroline MARCHAND LE POITTEVIN ; Martine MARECHAL ; Alain MARY; Valérie MAUGARD ; Claude MORIN; Véronique OURLIAC ; Christiane PALOSSE ; Jean-Marie PETIT; Gérard PINEL ; Alain SARTORI ; Alain SCHMIDT ; Annie VEAUTE. Bertrand GELI (arrivée 18h13) ; Jean-Louis CLAUZEL (arrivé 18h28).

Conseiller suppléant (2) : Francis MARTY ; Cédric TREMBLAY

PROCURATIONS (4) : Marie-Pierre BATIGNE a donné procuration à Alain BOURREL ; Alain CHATILLON a donné procuration à Laurent HOURQUET ; Patricia DUSSENTY a donné procuration à Alain SARTORI ; Jérôme GARCIA a donné procuration à Catherine FEVRIER.

ABSENTS EXCUSES (12) : Judith ARDON ; Marie ARGENCE ; Christian AUSSENAC ; Nathalie BONNED ; Brigitte BURSON BRYER ; Angélique CABESTANY ; Nelly CALMET ; Philippe DE LORBEAU ; Ghislaine DELPRAT ; Martine FREEMAN ; Jean- Éric MYRTHE ; Marie Hélène VAUTHIER.

Secrétaire de séance : François LUCENA

Nombre de conseillers :

En Exercice : 58

Présents : 42

Votants : 46

3 / DÉBAT ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES – RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026 DONT POINT RH, FORMATION ET INDEMNITES DES ELUS (ANNEXE)

Rapporteur : Alain BOURREL

- Vu la loi Notre n°2015-997 du 7 août 2015, article 107 ;
- Vu le décret N° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu et aux modalités de transmission du rapport d'orientations budgétaires ;
- Vu les articles L 2312-1 du CGCT ;
- Vu la commission des finances le 15/01/2026 ;

Conformément à l'article L 5211-12-1 du CGCT qui indique que chaque année, les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toutes natures, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant dans leur conseil, au titre de tout mandat ou de toutes fonctions exercées en leur sein. Cet état est communiqué chaque année aux conseillers communautaires avant l'examen du budget de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre.

➔ Cet état est donc communiqué dans le Rapport d'Orientations Budgétaires et sa présentation sera mentionné dans le procès-verbal de séance.

Conformément à la loi n° 2021-771 du 17 juin 2021 concernant la formation des élus qui a conforté le droit à la formation en pérennisant les dispositifs de financement, en simplifiant l'accès à la formation et en apportant de plus grandes garanties de qualité aux formations délivrées ;

- Vu la délibération 93 -2020 du 28 juillet 2020 portant sur le droit à la formation des membres du conseil communautaire ;
- Vu les crédits ouverts et consommés sur le budget 2025 pour la formation des élus ;

➔ Les actions de formations effectuées par les élus en 2025 sont récapitulées dans le Rapport d'Orientations Budgétaires.

Il est rappelé que dans toutes les communes de 3 500 habitants et plus ainsi que les EPCI et syndicats qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants doit se tenir un débat d'orientation budgétaire avant le vote du budget. Il constitue la première étape du cycle budgétaire annuel. Il est pris acte du débat d'orientation budgétaire par une délibération spécifique, cette délibération doit faire l'objet d'un vote de l'assemblée délibérante.

Lors du débat d'orientations budgétaires, le Président de la Communauté de Communes expose le Rapport d'Orientations Budgétaires 2026 ci annexé.

Après avoir débattu des orientations budgétaires 2026 et du Rapport des Orientations Budgétaires

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

PREND ACTE du débat d'orientations budgétaires

APPROUVE le Rapport d'Orientations Budgétaires tel que présenté.

AUTORISE le Président à signer tout document relatif à ce dossier

PRECISE que ,conformément à la loi, ce rapport sera transmis dans les 15 jours aux maires des communes membres et qu' il sera mis à la disposition du public.

Ainsi délibéré, le 29 janvier 2026

Pour extrait certifié conforme,

Le Président

Laurent HOUROUEN



Le Secrétaire de Séance

François LUCENNA



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026



Version 7 du 22/01/2026

SOMMAIRE

PREAMBULE

ELEMENTS DE CONTEXTE MACROECONOMIQUE ET LOI DE FINANCES 2026

BILANS ET PROJECTIONS DES PRINCIPALES COMPETENCES

EVOLUTION DES DEPENSES ET RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

- Les dépenses
- Les recettes

EVOLUTION DE L'INVESTISSEMENT

RESSOURCES HUMAINES

LES ELUS

LES BUDGETS ANNEXES

PREAMBULE

Le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) constitue la première étape dans le cycle budgétaire annuel. Il représente une étape substantielle de la procédure budgétaire qui doit permettre d'informer les élus du Conseil Communautaire sur la situation économique et financière de la Communauté de Communes Aux sources du canal du Midi afin d'éclairer leurs choix lors du vote du budget primitif.

La loi NOTRe n°2015-991 du 7 août 2015 – art. 107 a créé le « Rapport d'Orientations Budgétaires » (ROB), lequel constitue la base à partir de laquelle doit se tenir le débat d'orientations budgétaires. L'article L2312-1 du CGCT, complété par le décret n°2016-841 du 24 juin 2016, précise qu'une communauté de communes comme la notre comptant plus de 10 000 habitants et comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus doit produire un rapport d'orientations budgétaires intégrant les éléments spécifiques suivants :

- Les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes et la présentation des engagements pluriannuels (autorisations de programme).
- Des informations relatives à la structure de la dette.
- La structure des effectifs, l'évolution des dépenses de personnel, la durée du travail comportant notamment des éléments sur la rémunération, les avantages en nature et le temps et la durée de travail.

Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes.

Le débat d'orientations budgétaires n'a aucun caractère décisionnel. Sa tenue doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi.

Le rapport d'orientations budgétaires a été établi sur la base des décisions approuvées lors des Conseils Communautaires durant l'année 2025 et en prenant compte les dernières données financières de l'année 2025. Pour mémoire, voici les décisions approuvées lors des Conseils Communautaires en 2025 :

Réalisé ou en cours de réalisation :

- Travaux dans les multi accueils : cuisine de la crèche située à Revel
- Location d'un pavillon pour installer la maison de l'enfance et la petite enfance
- Contractualisation avec la SPL ARAC pour les études d'aménagement Pomme III et Pomme IV
- Contractualisation avec la SPL ARAC pour les études et les travaux de réhabilitation et d'agrandissement de la creche située à Blan
- Continuité de la réorganisation des missions tourisme /GSO/ ST FERREOL/ mobilité / schéma interprétation canal du midi
- Comité Professionnel d'attractivité
- Suivi des contentieux et procédures liées à l'entrée en vigueur du PLUI
- Contrat Local de Santé : développement des partenariats
- Eau et Assainissement : fin anticipée de l'étude concernant le transfert des compétences

Il est proposé au Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Aux sources du canal du Midi de prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2026 sur la base du rapport présenté en Conseil Communautaire le 29 janvier 2026.

PROJET DE LOI DE FINANCES 2026

Le projet de loi de finances 2026 (PLF 2026) a été déposé à l'Assemblée Nationale le 14/10/2025. Il a donné lieu à une 1^{ère} lecture et a été rejeté par l'Assemblée Nationale.

Il a été modifié par le Sénat et voté le 15/12/2025.

La commission mixte paritaire a été réunie le 19/12/2025 et a constaté ne pas pouvoir parvenir à élaborer un texte commun sur le projet de loi de finances pour 2026.

A l'issue de cet échec, le gouvernement Lecornu a déposé une loi spéciale qui a été adoptée par l'Assemblée Nationale. Le projet de Loi de finances devrait être de nouveau débattu en janvier 2026. Les objectifs du redressement des comptes publics au sein de la future loi de finances seraient maintenus. La commission des finances de l'Assemblée Nationale se réunirait les 8 et 9/01/2026, en repartant du texte du Sénat.

CONTEXTE NATIONAL

Un affaiblissement de la croissance en 2025 avant une reprise limitée.

Après une année 2025 où la croissance du PIB réel s'établirait à +0,7 % selon la BdF (+0,8 % selon l'INSEE), elle repartirait doucement à la hausse ensuite avec +0,9 % en 2026.

Une forte désinflation en 2025 avant une hausse mesurée vers les 2%.

En 2025, l'inflation totale devrait nettement reculer pour s'établir à 1,0 % en moyenne annuelle, après 2,3 % en 2024 ; il s'agit de la plus faible inflation depuis 2020.

En 2026, une remontée modérée de l'inflation totale est attendue, à 1,3 % en moyenne annuelle, portée par la hausse de la contribution de l'alimentation et une contribution de l'énergie moins négative.

Des comptes publics qui se dégradent toujours plus.

Selon les prévisions du gouvernement, le ratio de la dette au PIB continuerait à croître fortement en 2025 et les années suivantes. La dette dépasse en 2025 le point haut atteint en 2020 lors de la crise sanitaire, à près de 116 points de PIB. L'objectif reste d'atteindre le seuil des 3 % de déficit public à l'horizon 2029. La poursuite de l'effort budgétaire doit permettre au déficit d'atteindre les 4,7 % fin 2026.

La participation des collectivités à la réduction du déficit public

Le PLF 2026 prévoit encore une participation des collectivités à l'effort de redressement des comptes à hauteur de 4,6 Md€.

Un dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités DILICO 2, redéfini et augmenté à 2 Md€ en 2026.

Une minoration des dotations de compensation.

La réduction de 25 % de la compensation fiscale de l'exonération de 50 % des bases foncières (CFE et TFB) industrielles en 2026.

La limitation de la dynamique de la TVA affectée à celle de l'inflation.

Le retour à un versement en N+1 du FCTVA pour les EPCI, et le recentrage de l'assiette sur l'investissement.

Les dotations de l'Etat aux collectivités territoriales

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est stabilisée en 2026.

Sans abondement externe de la part de l'État vers les dotations de péréquation des communes, le solde du financement de la croissance des dotations de péréquation est donc assuré par un redéploiement interne des crédits (baisses de la dotation forfaitaire des communes et de la dotation de compensation des EPCI).

Le PLF pour 2026 reconduit ainsi les montants des dotations de péréquation qui étaient inscrits il y a un an dans le PLF pour 2025.

BILANS ET PROJECTIONS DES PRINCIPALES COMPETENCES

LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

La Stratégie de développement économique

- Accompagner la nouvelle mandature dans la définition et la mise en œuvre du volet économique du projet de territoire ou du schéma directeur économique
- Soutenir le développement des entreprises dans leur implantation grâce à l'aide à l'immobilier d'entreprises
- Développer les services aux entreprises
- Poursuivre le développement de l'animation territoriale avec l'organisation d'évènements visant à informer les chefs d'entreprises et favoriser le développement de l'écosystème entrepreneurial du territoire
- Accompagner le déploiement de la démarche d'Écologie Industrielle et Territoriale impulsée en 2025 à l'échelle du Territoire d'Industrie Castres Revel Castelnaudary
- Renforcer des coopérations avec les partenaires institutionnels et économiques

L'Aménagement, l'entretien, la gestion et la commercialisation des parcs d'activité économique

- Poursuivre les études d'opportunité et faisabilité par convention de mandat confiée à l'ARAC des extensions des parcs d'activité économique « Pomme III / IV » et « Les Rieux II »
- Poursuivre les études et démarrer la phase travaux du programme de Requalification du parc d'activité économique la Pomme I
- Lancer les études préparatoires à l'aménagement de « La Condamine II » (parcelle de 1.3ha acquis en 2024 en bordure de la D45)
- Déployer le projet de signalétique et installer les équipements sur les 4 parcs d'activité économique et le site de la Montagne Noire
- Assurer les opérations d'aménagement des projets en cours de commercialisation (viabilisation...) et accueillir et accompagner les entreprises dans leur implantation sur le territoire
- Assurer la gestion et l'entretien des 4 parcs d'activités économiques intercommunaux

L'Accompagnement des entreprises

- Poursuivre l'accompagnement des entreprises dans la recherche d'aides auprès des partenaires institutionnels (fléchage, mise en relation...)
- Renforcer le rapprochement de la collectivité avec les entrepreneurs du territoire par des rendez-vous personnalisés
- Poursuivre les actions de marketing territorial
- Accompagner les entreprises dans les usages du numérique, la fin du déploiement de la fibre et l'arrêt du cuivre

SAEML FORUM D'ENTREPRISES, TERRITOIRE INDUSTRIE

3 activités portées par la SAEML Forum d'entreprises en 2025 :

L'hébergement et l'accueil des entreprises :

- Taux d'occupation de 81% avec 11 entreprises hébergées.
- Les Ateliers sont occupés à 87% (1 295m² occupés sur 1 495 disponibles).
- Les bureaux sont occupés à 67% (459m² sur 660 disponibles).

L'Accompagnement des entreprises hébergées en pépinière (entreprises de 0 à 5 ans). 7 entreprises sont hébergées en hôtel et 4 sont en pépinières d'entreprises et font l'objet d'un accompagnement plus appuyé. 3 entreprises sont également domiciliées au Forum.

L'initiative « Territoires d'Industrie » regroupe 4 communautés de communes et s'inscrit dans le cadre d'une stratégie de reconquête industrielle et de développement des territoires. Elle repose sur un binôme élu et industriel et s'articule autour de 4 thèmes : innovation, transition écologique, compétences et foncier. L'action vise à mobiliser les différents services et certains leviers d'intervention au service de l'industrie et des territoires. Le territoire dans la phase II du programme de 2023 à 2027 a pu mobiliser 1/6 de l'enveloppe du fonds vert territoire d'industrie dédié aux 15 territoires d'industrie soit 500K€ au profit de projets industriels dont un sur le territoire de Revel : Texipro, projet de texturisation de protéines végétales.

En 2026, la Communauté de Communes poursuit sa participation au dispositif à hauteur de 5 919€ HT.

Par ailleurs dans le cadre de la démarche d'Ecologie Industrielle et Territoriale du territoire d'industrie Castres Revel Castelnaudary, un atelier de détection de synergie s'est tenu le 13 mars au SIPOM de Revel. Il a permis de réunir 21 participants et de détecter 29 synergies. Les résultats de cet atelier vont être mutualisés avec les 4 autres collectivités membres et seront livrés début janvier.

Le territoire Aux sources du canal du Midi piloté par le prestataire Forum d'entreprises de Revel pour l'animation du Territoire d'Industrie Castres Revel Castelnaudary, a participé à hauteur de 2 780 euros HT sur cette opération EIT.

L'EMPLOI

Le Comité Bassin Emploi (CBE) : plateforme d'appui en ressources humaines pour les entreprises, collaboration avec Garonne emploi (5 salariés).

En 2025, le CBE Aux sources du Canal du Midi agit comme accélérateur de rencontres professionnelles ! Il accompagne les entreprises qui recrutent : analyse du besoin, rédaction d'annonces, diffusion, présélection, organisation de jobs dating et suivi personnalisé. De janvier à novembre 2025 : 245 offres traitées, 160 emplois pourvus, 1 400 candidatures transmises (offres clôturées).

Concernant les personnes en recherche d'emploi, plus de 5 000 contacts accueillis sans rendez-vous depuis janvier 2025, près de 200 personnes en suivi individuel et coaching vers l'emploi. Les ateliers collectifs et parcours type « Cible Employeur » se sont déroulés tout au long de l'année. Événements marquants : le salon RECRUT'EMPLOI (51 stands, 490 candidats) et l'organisation de visites en entreprise pour booster les opportunités locales.

La Communauté de Communes verse au Comité Bassin Emploi une subvention de 115 000€ par an et prend en charge des frais d'énergie, de maintenance, d'entretien... pour environ 16 000 € par an.

En 2026 la participation directe s'élèverait à 115 000€ et 20 000€ en aides indirectes.

LE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE

Le Projet de Territoire de la Communauté de Communes 2020 -2026 définit au travers de son orientation stratégique « Accroître l'attractivité du territoire grâce au tourisme et aux loisirs » les axes stratégiques suivants :

AXE 1 – ATTRACTIVITÉ & COMMUNICATION

En 2025, l'Agence a renforcé la lisibilité et la notoriété de la destination, tant auprès des habitants que des visiteurs et porteurs de projets.

- Structuration de l'identité territoriale : co-animation du Comité Professionnel d'Attractivité, inscription INPI de la marque, conception de la plaquette d'attractivité territoriale.
- Campagne de notoriété « Venez pour... restez pour... », valorisant le cadre de vie, l'art de vivre et les atouts résidentiels.
- **Stratégie de communication multicanale renforcée** : Refonte et mise en ligne du nouveau site internet (59 146 utilisateurs), Déploiement de newsletters professionnelles et grand public, Animation des réseaux sociaux (13 450 abonnés Facebook et Instagram).
- Editions principales : Magazine de destination (10 000 exemplaires), guide des hébergements (2500 exemplaires) et agenda de l'été (3 000 exemplaires)
- Présence sur des salons stratégiques et opérations de street marketing : à Barcelone, à Montpellier, ainsi qu'aux salons Occygène et Pyrénicimes à Toulouse.

AXE 2 – TOURISME ET SERVICES AU PUBLIC

- Accueil du public
 - ✓ Optimisation des 5 Bureaux d'Information touristique (et aménagement de celui aux Cammazes) .
 - ✓ Mutualisation de l'accueil au Musée du Bois et de la Marqueterie (MUB).
- Animations et médiation : participation et coordination d'événements d'envergure (Grande Traversée de la Haute-Garonne, JEMA, JEP...).
- Partenariats structurants : Grand Site Occitanie, schéma d'interprétation du canal du Midi, réseau des Moulins du Pays Lauragais (dont organisation d'un événement sur le territoire « Du moulin à l'assiette » le 22 octobre 2025), collectif des Offices de Tourisme en Montagne Noire.
- Développement économique touristique : service groupes, billetterie, boutique de destination et accompagnement des acteurs, générant des retombées économiques locales directes

AXES TRANSVERSAUX

Développement durable / RSE

- Ateliers de sensibilisation avec le CPIE et Nature en Jeux 6 dates programmées en juillet et août « Disco Fleur » à Saint-Ferréol et Les Cammazes et « Disco Chouette » à Saint-Ferréol
- Lancement d'une étude sur le patrimoine arboré de Saint-Ferréol
- Actions intergénérationnelles (Semaine Bleue : Marche bleue commentée à la découverte des monuments de Revel octobre 2025).

Mobilité

- Développement et valorisation des sentiers de randonnée et VTT.
- Promotion du covoiturage via KAROS.
- Étude mobilité du site de Saint-Ferréol avec organisation ateliers de concertation et déploiement flux vision Saint-Ferréol

En 2025, la subvention versée à l'agence d'attractivité était de 430 000€, pour 2026, il est proposé d'attribuer une subvention de 520 000€ prenant en compte le reversement des attributions de compensation pour 18 000€ ainsi que le financement des nouvelles missions.

Site de Saint-Ferréol

Gestion du site : espaces verts, sanitaires, propreté, signalétique (coût environ 112 000 €) + campagne de mise en sécurité des parcelles arborées + étude arboricole avec VNF.

Concession de services de l'Espace sport & nature : résiliation du contrat fin 2025, évolution avec mise en place de 2 contrats comportant 2 périmètres distincts, la consultation pour les 2 contrats de concessions est en cours et devrait être attribuée courant 1^{er} semestre 2026

Musée et Jardins du Canal du Midi :

Dissolution du Syndicat Mixte au 31/12/2025 et transfert d'un agent à la Communauté de Communes. La participation annuelle de la Communauté de Communes était de 72 860€ en 2025. Pour 2026, des études et des discussions sur le devenir du Musée et Jardins du Canal du Midi sont en cours.

LA PETITE ENFANCE ET L'ENFANCE

4 Structures multi-accueils à gestion associative

- Renouvellement des conventions pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec les 4 EAJE pour la période 2024 – 2026.
- Multi accueil à Sorèze : travaux à envisager dans le cadre du contentieux suite à l'aménagement de cet équipement – procédure en cours.
- Multi accueil à Revel : des travaux de réhabilitation et d'aménagement du jardin sont à prévoir (estimation 60 000€). Sollicitation du CAUE en soutien sur l'élaboration du projet.
- Multi- accueil à Blan : en 2026, la consultation des entreprises devrait être lancée en début d'année pour un démarrage des travaux en mai 2026. Pour le maintien du service d'accueil des enfants, une structure temporaire sera mise en place à compter du mois d'avril 2026 pour la durée des travaux. Coût de l'opération évalué à 750 000€HT (études, travaux, crèche temporaire). Mise en conformité des EAJE (cf référentiel bâtementaire) : une étude diagnostic a été lancée fin 2025 pour des travaux à réaliser en 2026. Estimation à 70 000€ (à consolider avec le diagnostic).
- Maintien des Groupes d'Analyse de Pratique pour les 4 directrices des crèches en 2026 : 1 500 €
- Maintien du spectacle de fin d'année à destination de l'ensemble des assistantes maternelles agréées du territoire et des 4 crèches : 1 000 €

Subvention aux 4 Structures multi-accueils à gestion associative :

La subvention 2025 a été répartie comme suit :

AIDES DIRECTES ANNEE 2025					
	Blan	Revel	St. Félix	Sorèze	TOTAL
Subvention Communauté de Communes (2314€/place)	46 280 €	115 700 €	48 594 €	41 652 €	252 226 €
Subvention Communauté de Communes - CTG (200€/place)	4 000 €	10 000 €	4 200 €	3 600 €	21 800 €
TOTAL	50 280 €	125 700 €	52 794 €	45 252 €	274 026 €

Il est précisé que le montant des aides indirectes (valorisation de la mise à disposition des locaux, travaux de réparation et de maintenance) sera connu en février 2026. Pour mémoire, les aides indirectes 2024 s'élevaient à 208 385 €.

Compte tenu des bilans prévisionnels 2025 et projections 2026 des 4 associations gestionnaires des crèches, il est proposé d'appliquer des subventions adaptées à chaque structure :

- Possibilité de modulation de la capacité d'accueil : augmentation de l'accueil d'enfants sur certaines plages horaires pour compenser la baisse de fréquentation sur les horaires de début et fin de journée.
- Amortissement des charges fixes qui diffèrent entre une crèche de 50 places et de 18 places.

AIDES DIRECTES PREVISIONNEL ANNEE 2026					
	Blan	Revel	St. Félix	Sorèze	TOTAL
Subvention Communauté de Communes (2314€/place)	46 280 €	92 560 €	48 594 €	49 982 €	237 416 €
Subvention Communauté de Communes – projet (200€/place)	4 000 €	10 000 €	4 200 €	3 600 €	21 800 €
Sous - Total	50 280 €	102 560 €	52 794 €	53 582 €	259 216 €
Provision pour aléas (soutien face à une situation déficitaire)	14 810 €				
Total	274 026 €				

Le Relais Petite Enfance (RPE)

Contexte 2025 : suite à la fin de la convention de mise à disposition des locaux du centre social au 31 décembre 2024, le service RPE a partiellement pu répondre à ses missions de service public à destination des administrés. Toutefois les missions suivantes ont été assurées ou développées :

- Renforcement de la mission « Guichet Unique » : rdv individuel, accueil de l'ensemble des familles en recherche d'un mode d'accueil (individuel ou collectif), relation avec les 4 EAJE et l'ensemble des assistantes maternelles du territoire.
- Accompagnement des familles et assistantes maternelles sur le plan juridique et contractuel
- Début des animations itinérantes dès le mois d'octobre 2025
- Mise en place de formation et réunions thématiques pour les assistantes maternelles

Afin de répondre à l'ensemble des missions RPE définies par la CNAF, la recherche d'un local a été engagée. Un bail de location d'une maison pour y installer les locaux du RPE a débuté en juin 2025. Pour la mise en conformité du pavillon privé en Etablissement Recevant du Public (Petite Enfance, PMR, sécurité incendie...), une mission de maîtrise d'œuvre a été engagée en juin 2025.

Par conséquent le coût 2025 n'est pas représentatif d'un exercice habituel comprenant des frais de location d'un local avec charges, dépenses de fonctionnement et d'investissement.

Le coût du service pour 2025 a été de 68 102,04€ (bilan octobre 2025), une participation de la CAF prévisionnelle de 46 323,64 €.

Soit un reste à charge pour la Communauté de Communes de 21 778,40 €.

Projection 2026 :

- Coût du service : 105 274,48 €
- Financement CAF : 72 371 €
- Reste à charge de la collectivité : 32 903,48 €

L'écart entre 2025 et 2026 se justifie par une reprise de l'activité intégrale du RPE en itinérance et en fixe dans ses nouveaux locaux.

Ces coûts reflètent :

- des frais inhérents liés à la location du local et des charges afférentes (loyer, fluides, entretien, assurances, vérifications réglementaires...)
- des dépenses de fonctionnement et d'investissement liées à l'activité propre du RPE : achat / renouvellement de matériel pédagogique et mobilier, support de communication
- des dépenses liées au projet de fonctionnement du RPE : Groupe d'analyse de la pratique professionnelle pour les assistantes maternelles agréées, intervenants extérieurs...
- des dépenses liées au développement de l'activité itinérante : location, assurance de véhicule, achat /renouvellement de matériel spécifique

Développement de l'activité RPE :

Suite à la réorganisation du service, la création d'un poste d'animateur RPE, permettra à la fois le développement des missions du guichet unique, des temps collectifs (itinérants et fixes) des assistantes maternelles et l'augmentation des plages d'accueil au public.

La CAF soutient financièrement le fonctionnement et l'évolution du service RPE au regard de l'évaluation annuelle et de la réalisation des missions RPE définies dans le référentiel CNAF

Accueil de Loisirs Intercommunal (ALSH) : gestion déléguée à un prestataire

La gestion de l'Accueil de Loisirs Intercommunal est confiée au prestataire Leo Lagrange par contrat depuis le 4 janvier 2024.

La tranche ferme du contrat de gestion de l'accueil de loisirs intercommunal avec Léo LAGRANGE arrive à son terme au 4 janvier 2026. Conformément au marché de gestion, la reconduction pour une période de 2 ans a fait l'objet d'une décision du conseil communautaire (délibération du 22 mai 2025 n°65-2025).

En 2025, la mise en place d'un service de transport pour la période des vacances d'été a été confiée à Léo Lagrange par voie d'avenant pour un montant de 26 106 €.

En 2025, le montant versé au prestataire a été de 188 715 € :

- Prestation de gestion de l'accueil de loisirs : 162 609 €
- Service transport : 26 106€

Il est rappelé que dans le cadre de la Convention Territoriale Globale signée en décembre 2023, c'est désormais le gestionnaire de l'accueil de loisirs qui perçoit directement la subvention « Bonus Territoire » versée par la CAF.

Le coût de gestion pour 2026 est évalué à 200 000€ pour les prestations d'accueil les mercredis et vacances scolaires, l'organisation de sorties, séjours et mini-camps, la fourniture et le service des repas, le nettoyage, la sécurisation et le petit entretien des locaux.

La mise en place d'un service de transport pour les vacances scolaires d'été 2026 est évalué à 27 000 €

Soit un total prévisionnel pour 2026 de 227 000 €

Il est précisé que le prévisionnel 2026 tient compte d'une hausse sensible de fréquentation de la structure.

Convention Territoriale Globale et dépenses diverses liées au fonctionnement du service :

Convention Territoriale Globale : intervention, événement	3 000 €
Communication : plaquettes, affiches	1 000 €
Service Enfance et Petite Enfance, divers	1 000 €
Investissement : Equipement maison	3 000 €
Total	8 000 €

La Convention Territoriale Globale arrive à son terme au 31/12/2026. Dans le cadre de son renouvellement, la réalisation d'un diagnostic de territoire est à engager en début d'année 2026 afin de permettre la signature d'une nouvelle contractualisation avec la Caisse d'Allocation Familiales pour la période 2027 – 2030

CONTRAT LOCAL DE SANTE

Le Contrat Local de Santé signé le 29 octobre 2024, permet de renforcer la qualité de la mise en œuvre de la politique de santé au niveau local, dans le respect des objectifs du Projet Régional de Santé, en favorisant une meilleure coordination des politiques publiques, des financements et des acteurs.

Il permet également, à l'échelle d'un territoire, d'élaborer un programme d'actions de lutte contre les inégalités sociales et territoriales de santé, en partenariat avec les élus locaux, les partenaires institutionnels et les acteurs du territoire.

Au total, ce sont plus de 100 actions déclinées dans tous les axes prioritaires qui ont été réalisées en 2025 :

- 26 actions pour renforcer l'accès aux soins (exemple de dispositif « mobilité en santé solidaire »)
- 30 actions pour accompagner les dynamiques favorables au maintien à domicile des personnes (exemple de dispositif avec la mise en place de cycle ateliers « Mon dos, ma santé »)
- 27 actions pour renforcer les actions de prévention et d'éducation à la santé (exemple de dispositif soutenir et accompagner les communes « Ambassadrices du Don d'organes »)
- 16 actions pour renforcer et valoriser les actions en santé mentale (exemple de dispositif avec la promotion de la formation Premiers Secours en Santé Mentale et la Prévention du Suicide)
- 5 actions pour promouvoir un environnement favorable à la santé (exemple de dispositif avec la conférence sur l'Ambroisie)

La coordination CLS est assurée par un cofinancement entre l'ARS et la collectivité.

Les frais concernés sont les frais relatifs aux charges de personnel et les frais afférents au poste (déplacement, formation, petit matériel informatique et téléphonique exclusivement).

En 2026, une participation de l'ARS prévisionnelle de 30 000€, soit un reste à charge pour l'intercommunalité concernant le coût de fonctionnement du Contrat Local de Santé est estimé à **31 000 €** pour l'année 2026.

L'URBANISME

Instruction des autorisations du droit des sols

En 2025, le service commun a instruit, pour le compte des 28 communes adhérentes, 830 demandes d'autorisation d'urbanisme et d'autorisation de travaux. Le nombre de dossiers déposés est donc en diminution par rapport à 2024 (-92).

Le coût de ce service est refacturé aux communes.

Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

Par délibération en date du 18 septembre 2025, le conseil communautaire a approuvé le lancement de la procédure de modification simplifiée n° 1 de PLUi. Cette procédure a été engagée par arrêté du Président le 3 octobre 2025 et un marché public y afférent a été lancé dans le même temps.

Pour rappel, dans le cadre de recours gracieux et contentieux introduits à l'encontre du PLUi, la communauté de communes a fait appel au cabinet COURRECH ET ASSOCIES. Le montant de la prestation pour l'année 2025 s'élève à 1 860 euros TTC.

Pour 2026, il est prévu des frais pour les contentieux relevant du Plui à hauteur de 30 000€.

Site Patrimonial Remarquable (SPR) de Sorèze : révision à prévoir sur 2026.

AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGES

Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage : compétence confiée au syndicat mixte MANEO.

Participation financière annuelle de 9 158€ et prise en charge des frais de gestion et d'entretien en 2025 pour un montant de 50 000€ (en attente de régularisation des factures à la suite d'un problème de comptabilité pour Manéo), les recettes restent constantes soit 43 000€.

En 2026, dépenses estimées à 75 000 € et à 41 000€ pour les recettes.

Evolution des dépenses et recettes de l'aire d'accueil

	2023	2024	Prévisionnel 2025	Orientations 2026
MONTANTS DES DEPENSES (gestion aire + participation annuelle)	78 584 €	70 096 €	59 047 €	75 000 €
MONTANT DES RECETTES (Subvention Etat, participation AC Ville de Revel)	41 786 €	41 448 €	43 389 €	41 000 €
COUT POUR INTERCO	36 798 €	28 648 €	15 658 €	34 000 €

ORDURES MENAGERES ET ASSIMILES

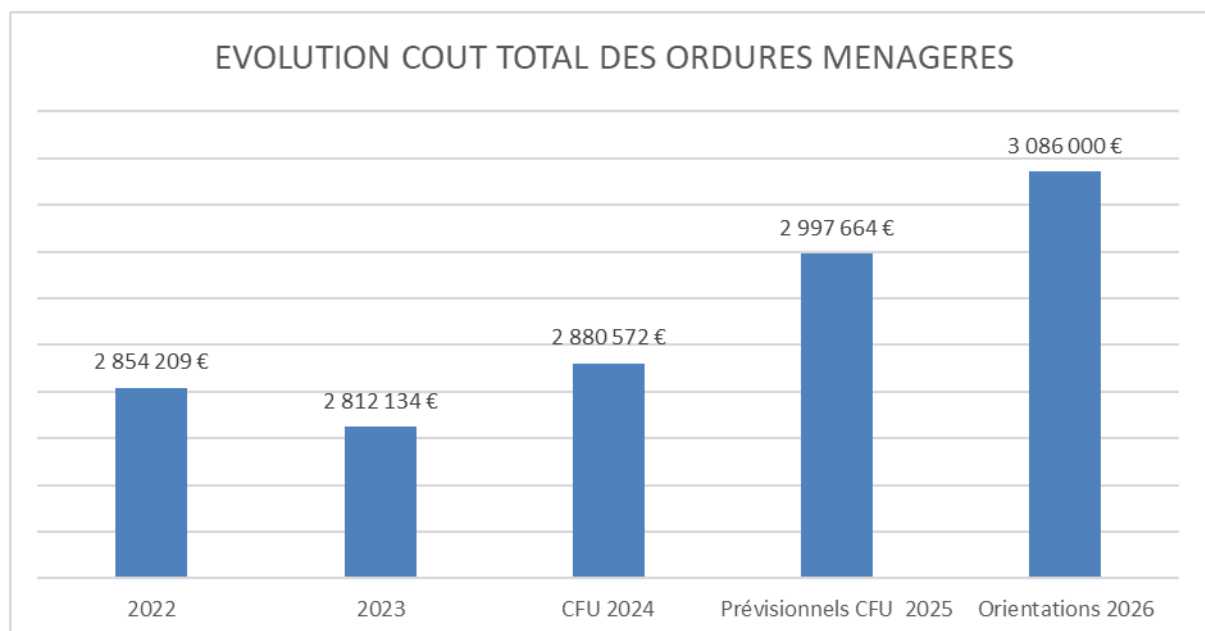
Collecte, traitement et valorisation des déchets des ménages et assimilés : compétence confiée au SIPOM.
 Reversement de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères perçue.

Evolution du coût de collecte et de traitement des ordures ménagères

	2022	2023	CFU 2024	Prévisionnels CFU 2025	Orientations 2026
Avance TEOM	2 512 061,89 €	2 685 377,86 €	2 733 883,75 €	2 852 667,28 €	2 940 000,00 €
Collecte déchets verts	120 302,00 €	67 100,00 €	60 119,00 €	72 000,00 €	70 000,00 €
Conteneurs St Ferreol - Collecte été	12 995,00 €	- €	28 615,00 €	15 499,00 €	16 000,00 €
SOUS TOTAL SIPOM	2 645 358,89 €	2 752 477,86 €	2 822 617,75 €	2 940 166,28 €	3 026 000,00 €
TOTAL TRIFYL /APPORT DECHETTERIE	208 849,64 €	59 655,73 €	57 954,61 €	57 497,64 €	60 000,00 €
TOTAL COUT ORDURES MENAGERES	2 854 208,53 €	2 812 133,59 €	2 880 572,36 €	2 997 663,92 €	3 086 000,00 €

Une augmentation prévisionnelle de 3% pour les dépenses et les recettes en 2026 dans l'attente des montants définitifs du SIPOM.

La ville de Revel a sollicité le SIPOM / Trifyl afin qu'ils prennent en compte les apports en déchetterie.



EVOLUTION DES DEPENSES ET RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Dépenses et recettes réelles = dépenses ou recettes de la section de fonctionnement de l'exercice budgétaire entraînant des mouvements réels, entrant dans le calcul de divers ratios réglementaires.

EVOLUTION DES RECETTES ET DEPENSES REELLES

FONCTIONNEMENT	CA 2023	CFU 2024	Prévisions CFU 2025	Orientations 2026
Total dépenses réelles	10 817 216	11 184 876	11 147 971	11 938 000
Total recettes réelles	11 498 639	11 844 285	12 011 173	11 729 700

Pour 2025, la clôture du BUDGET PRINCIPAL en fonctionnement est estimée à 1 418 000€

Pour 2026, l'excédent reporté en fonctionnement est évalué à 800 000€

LES DEPENSES

DEPENSES FONCTIONNEMENT	CA 2023	CFU 2024	Prévisions CFU 2025	Orientations BP 2026
011 - Charges à caractère général	873 220	1 032 208	864 958	1 161 000
012 - Charges de personnel	1 035 168	1 053 007	1 042 543	1 230 000
014- Atténuations de produit*	4 489 928	4 462 447	4 409 450	4 460 000
65 - Autres charges gestion courante**	4 402 694	4 585 747	4 779 344	4 996 000
66 - Charges financières	14 321	43 862	51 645	35 000
67 - Charges exceptionnelles	1 886	7 606	31	5 000
68- Dotations aux provisions				51 000
Total dépenses réelles	10 817 216	11 184 876	11 147 971	11 938 000

* reversement des attributions de compensation (AC) aux communes, FPIC,...

** indemnités des élus, contributions SIPOM, SDIS, Haute garonne Numérique, subventions CBE, Agence d'attractivité, EAJE,....

Les principales évolutions des dépenses concernent :

Attribution de compensations (AC) : 4 214 863 euros

En 2025 : montant des attributions de compensations reversées aux communes égale à 4 189 388 €.

En 2026, le montant prévisionnel des attributions de compensations sera de 4 214 863€.

Pour rappel le montant de la fiscalité des communes perçue par la Communauté de Communes a été arrêté en 2019. En 2024, une révision a été approuvée par le conseil communautaire au titre :

- Des bureaux touristiques des communes de Revel, Sorèze, Saint Félix Lauragais et Les Cammazes pour un montant 18 000€ par an

En 2026, une CLECT est à prévoir pour le reversement par la commune de Revel du service public de la petite enfance pour un montant de 20 328 €

MONTANT DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION 2026							
Communes	AC FISCALE S suite CLECT DE 2019	AMGT ZONE S ECO	AIRE ACCUEIL GEN S DU VOYAGE	Bureaux d'information touristique (retenue 2024 et 2025)	TOTAL CHARGE S TRAN SFERE E S	AC totales	AC 2026 reversées aux communes
ARFON S	100 693				-	100 693	100 693
BÉLESTA EN LAURAGAIS	32 504				-	32 504	32 504
BELLE SERRE	2 753				-	2 753	2 753
BLAN	45 899	5 214			5 214	40 685	40 685
CAHUZAC	38 073				-	38 073	38 073
DURFORT	131 341				-	131 341	131 341
GARREVAQUES	18 388				-	18 388	18 388
JUZES	2 092				-	2 092	2 092
LE FALGA	1 414				-	1 414	1 414
LE VAUX	6 134				-	6 134	6 134
LE MPAUT	31 993				-	31 993	31 993
LES BRUNELS	10 532				-	10 532	10 532
LES CAMMAZES	8 803			2 000	2 000	6 803	6 803
MAUREN S	3 983				-	3 983	3 983
MONTÉGUT LAURAGAIS	11 793				-	11 793	11 793
MONTGEY	4 642				-	4 642	4 642
MOURVILLES HAUTES	2 551				-	2 551	2 551
NOGARET	1 631				-	1 631	1 631
PALLEVILLE	7 433				-	7 433	7 433
POUDIS	4 114				-	4 114	4 114
PUECHOURS Y	1 804				-	1 804	1 804
REVEL	3 354 356	45 686	19 507	12 000	77 193	3 277 163	3 277 163
ROUMEN S	19 963				-	19 963	19 963
SAINT AMANCET	16 206				-	16 206	16 206
SAINT FÉLIX LAURAGAIS	145 762	8 292		4 000	12 292	133 470	133 470
SAINT JULIA	12 330				-	12 330	12 330
SORÈZE	280 326	7 411		-	7 411,00	272 915,00	272 915,00
VAUDREUILLE	21 460				-	21 460	21 460
Total	4 318 972	66 603	19 507	18 000	104 110	4 214 863	4 214 863

La Communauté de Communes reversera aux 28 communes en 2026 la fiscalité économique pour un montant de 4 318 972 €, à déduire les coûts des transferts des charges pour les 4 zones économiques (évalué à 66 603 euros), pour l'aire d'accueil des gens du voyage (évalué à 19 507 euros), les bureaux d'informations touristiques (évalué à 18 000€).

Charges à caractère général

En 2025 : mise en place de la plateforme de covoiturage Karos sur 2 ans (cout total 33 840€ TTC, subvention du fonds verts de 14 100€), l'étude pour le transfert eau et assainissement, les élus ont souhaité interrompre cette mission à la fin de la phase 1 pour un montant de 37 430€ TTC (subvention attendue pour un montant total de 15 603€), développement de la gestion de l'espace sport et nature du Lac de Saint Ferréol : accent mis sur la propreté, honoraires sinistre de la crèche située à Sorèze pour 18 000€.

Pour 2026 : pour la crèche de Blan : location de modulaires (75 000€), assurances dommages ouvrages pour les travaux (20 000€).

Assurances, renouvellement du marché à compter de 2026 jusqu'à 2030 montant des assurances 43 000€, (soit +15 000€) Provision pour contentieux du Plui et honoraires du sinistre de la crèche située à Sorèze pour 76 000€.

Etude pour le patrimoine arboré à Saint Ferréol. (Coût estimé à 50 000€, demande de subvention en cours)
 Entretien et le nettoyage des différents sites. Intégration des frais d'entretien et de fonctionnement de la ZAE La Prade.

Gestion de l'ALSH : renouvellement du service de transport pour les vacances scolaires d'été 2026 est évalué à 27 000 €

Evolution des contributions et subventions et participations (hors aides indirectes) :

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS

Compétence confiée au Syndicat Mixte Bassin de l'Agoût, au Syndicat Mixte Bassin Hers Girou et au Syndicat Mixte Aménagement du Bassin versant du FRESQUEL.

En 2025, le coût total s'est élevé à 61 961€. Le montant de la taxe reçue est de 51 747 euros. (La partie animation est non fiscalisée pour un montant de 10 214€, elle reste à la charge de la communauté de communes).

En 2026, coût total est estimé à 62 580 € (Taxe et animation) dans l'attente de la transmission des informations attendues par les 3 syndicats.

Participations /Subventions	2023	2024	2025	Orientations 2026
Structures Multi accueil (Doudou Blan, Lutins Soreziens, Des Pieds et des Mains, Les P'tis Clous)	250 000 €	314 843 €	274 026 €	274 026 €
Comité Bassin Emploi (2)	103 000 €	102 000 €	118 853 €	115 000 €
Office du Tourisme Intercommunal *	319 000 €	321 000 €		
EPIC Destination aux Sources du Canal du Midi Agence d'attractivité			430 000 €	520 000 €
Le Réservoir, Musée **	86 000 €	85 860 €	72 860 €	
Syndicat Mixte Pole Equilibre Territorial, Pays Lauragais et Terroirs Lauragais (1)	80 132 €	82 499 €	84 293 €	85 726 €
Syndicat mixte Manéo- Aire d'Accueil	78 323 €	70 096 €	59 047 €	75 000 €
GEMAPI (SM Bassin Agout, Fresquel et Hers Girou) (1)	58 744 €	61 849 €	61 961 €	62 580 €
Syndicat Haute garonne numérique (1)	32 477 €	32 499 €	32 498 €	32 823 €
Territoire industrie	4 978 €	7 103 €	10 438 €	7 103 €
SDIS (SDIS 31-11-81)	511 994,60 €	537 868,97 €	546 161 €	551 344 €
Art vagabonds / Rendez vous nature/CAUE 81	12 682,00 €	12 615,08 €	14 500 €	10 000 €
SYADEN // Les Brunels				30 000 €
TOTAL	1 537 330 €	1 628 233 €	1 704 636 €	1 763 602 €

* Fin 2024, l'OTI devient Destination Aux sources du Canal du Midi, versement d'une participation supplémentaire

** Fin 2025 dissolution du syndicat mixte Le Réservoir

(1) données estimatives dans l'attente des données définitives

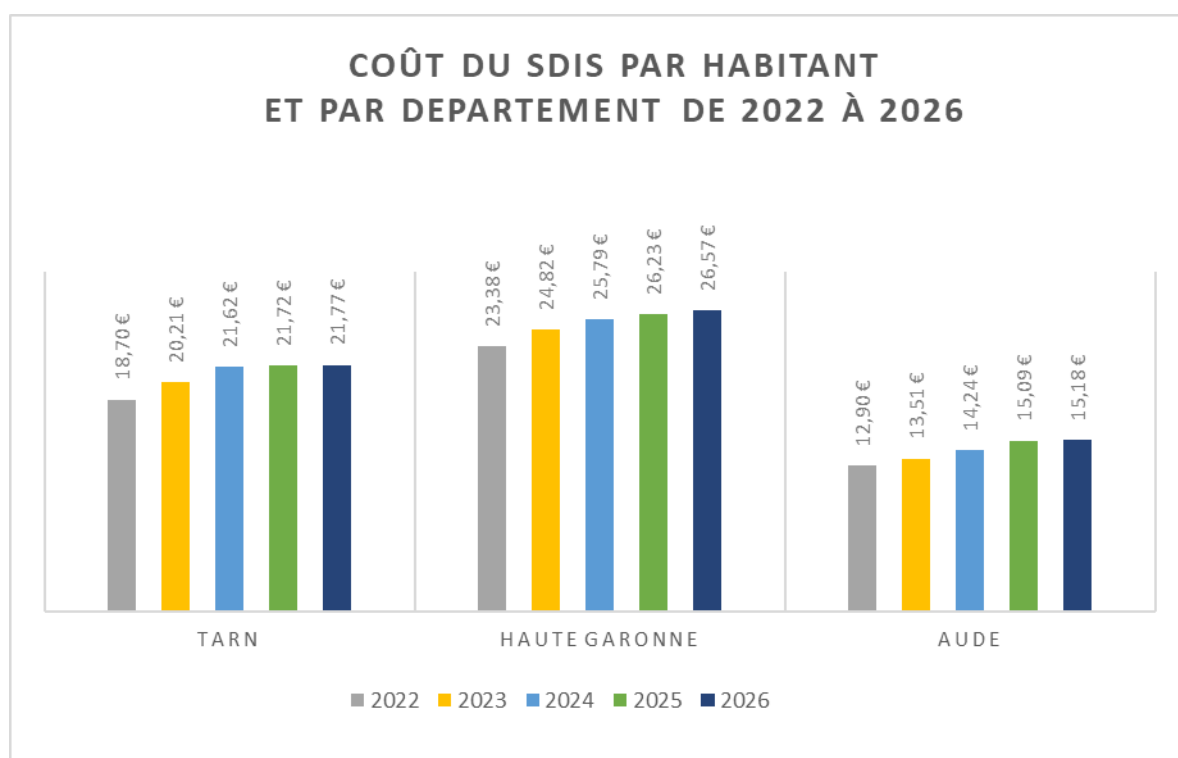
(2) subvention exceptionnelle en 2025 de 3 853€

GESTION DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS (SDIS)

Contributions aux SDIS de la Haute Garonne, du Tarn et de l'Aude : augmentation de la contribution annuelle en 2026

La participation au SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DES 3 DEPARTEMENTS

Participations	2022	2023	2024	2025	Orientations 2026
SDIS 31	323 930 €	344 338 €	357 767 €	364 207 €	368 942 €
SDIS 81	150 518 €	163 873 €	176 127 €	177 894 €	178 318 €
SDIS 11	3 638 €	3 784 €	3 974 €	4 060 €	4 085 €
TOTAL SDIS	478 086 €	511 995 €	537 869 €	546 161 €	551 344 €
% d'augmentation par rapport à n-1	2,77%	7,09%	5,05%	1,54%	0,94%



Pour rappel le SDIS du Tarn a décidé en séance du 6 décembre 2023, de revoir les modalités de contributions auprès des EPCI afin de favoriser les communes qui libèrent des agents sapeurs-pompiers volontaires. Afin d'encourager les communes à libérer leurs agents pendant le temps de travail, la décote sur contribution ne sera plus diminuée de la contribution de l'EPCI mais sera désormais remplacée par une dotation d'encouragement au volontariat directement versée par le SDIS à la collectivité employeuse.

LES RECETTES

RECETTES FONCTIONNEMENT	CA 2023	CFU 2024	Prévisions CFU 2025	Oreintations BP 2026
013 - Atténuations de charges	12 537	6 729	13 177	8 000
70 - Produits services, domaine et vent	283 240	292 705	263 448	227 000
73 - Impôts et taxes*	8 706 957	9 124 304	9 304 854	9 371 200
74 - Dotations et participations	2 343 312	2 379 798	2 350 107	2 117 000
75 - Autres produits gestion courante	7 201	40 750	78 888	6 000
76- Produits	-	-	-	-
77 - Produits exceptionnels	145 393	4 268	698	500
Total recettes réelles	11 498 639	11 844 285	12 011 173	11 729 700

* en 2024 aug fiscalité 1 point 3 taxes TH,FB, FNB

Les notifications fiscales (1259) de l'année devraient être produites par les services fiscaux en mars, la préparation budgétaire est donc réalisée sans connaître les recettes fiscales attendues.

LES PRODUITS DE SERVICES

Refacturation des prestations liées aux services communs ADS et commande publique.

En 2025, le gestionnaire ALSH a contractualisé avec le fournisseur d'électricité, il n'y a donc plus de refacturation puisque l'intercommunalité n'est plus facturée pour l'électricité de l'accueil de loisirs.

EVOLUTION DE LA FISCALITE

Rappel des taux votés en 2025,

- Taxe Habitation (résidences secondaires) : 3.59%
- Taxe Foncière Bâti : 3.17%
- Taxe Foncière Non Bâti : 9.83%
- Cotisation Foncière des Entreprises : 32.26%

En 2026, il n'est pas prévu d'évolution des taux.

Evolution de la fiscalité « ménage »

FISCALITE MENAGES	CA 2022	CA 2023	CFU 2024	Prévisions CFU 2025	Orientations 2026	Variation 2026 par rapport à 2025 en %
Produit et compensation TH	69 000 €	84 783 €	115 109 €	97 085 €	97 862 €	0,80%
FRACTION TVA TH	587 000 €	603 418 €	603 241 €	604 861 €	601 748 €	-0,51%
Produit et compensation FB	570 000 €	412 347 €	844 616 €	868 870 €	884 800 €	1,83%
Produit et compensation FNB	88 000 €	93 763 €	97 470 €	87 597 €	88 299 €	0,80%
Taxe additionnelle FNB	72 000 €	73 276 €	78 441 €	77 842 €	77 842 €	0,00%
Compensation FB		56 444 €	- €	- €	- €	
TOTAL FISCALITE MENAGES	1 386 000 €	1 267 587 €	1 738 877 €	1 736 255 €	1 750 551 €	0,82%

Evolution de la fiscalité « entreprise »

FISCALITE ENTREPRISES	CA 2022	CA 2023	CFU 2024	Prévisions CFU 2025	Orientations 2026	Variation 2026 par rapport à 2025 en %
Produit et compensation TP / CFE/CVAE	3 098 000 €	2 450 386 €	2 345 535 €	2 410 818 €	2 455 458 €	2%
Produit de la CVAE/TVA	1 041 400 €	1 154 723 €	1 148 034 €	1 187 362 €	1 175 314 €	-1%
Produit de l'IFER	321 875 €	357 519 €	366 429 €	376 473 €	386 018 €	3%
Produit de la TASCOM	203 803 €	221 338 €	248 804 €	240 522 €	243 649 €	1%
Compensation CET		1 045 605 €	1 138 768 €	1 101 442 €	922 181 €	-16%
TOTAL FISCALITE ENTREPRISES	4 665 078 €	5 229 571 €	5 247 570 €	5 316 617 €	5 182 620 €	-3%

La fiscalité "ménage" et entreprise en 2025 =	7 052 872 €
Prévision fiscalité "ménage" et entreprise en 2026 =	6 933 171 €

Dans l'attente des informations définitives des services fiscaux concernant la revalorisation des bases fiscales en 2026, cette dernière est estimée à 0.8% pour 2026.

En 2026, les compensations fiscales seraient en recul de 193 000€ par rapport à 2025.



Rappel : reversement des Attributions de Compensations aux communes pour un montant de :

- 4 232 863€ en 2024
- 4 189 388€ en 2025
- 4 214 863€ en 2026

La Dotation Globale de Financement (DGF)

DGF	CA 2022	CA 2023	CFU 2024	Prévisions CFU 2025	Orientations 2026
Dotation d'Intercommunalité	344 138 €	338 915 €	330 207 €	347 466 €	368 000 €
Dotation de compensation	706 965 €	702 861 €	691 230 €	666 130 €	634 000 €
TOTAL DGF	1 051 103 €	1 041 776 €	1 021 437 €	1 013 596 €	1 002 000 €

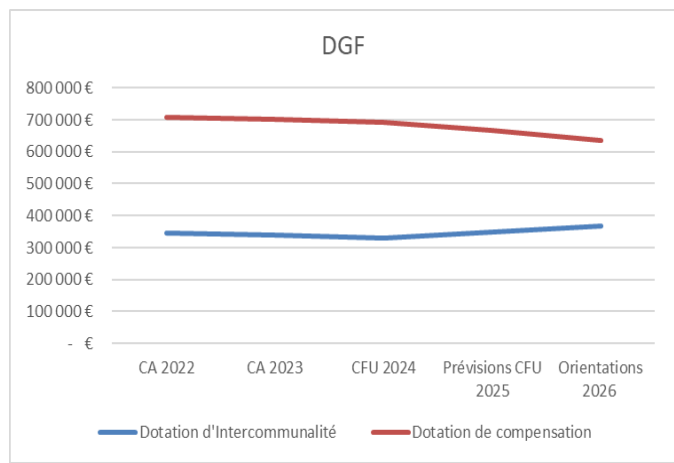
- Baisse de la DGF, montant 2025 perçu 347 466€ et montant attendu en 2026 de 368 000 €. Entre 2019 et 2026 diminution de la DGF de 6%.
- Baisse de la Dotation de compensation, montant 2025 perçu 666 130 € et montant attendu en 2026 de 634 000 €. Entre 2019 et 2026 diminution : de la dotation de compensation de 16%.

Rappel concernant la Dotation de compensation :

Le montant de reversement aux communes est identique depuis 2017 soit 751 858€.

La recette diminuant chaque année, pour rappel 666 130€ en 2025.

→ Le reste à charge pour la communauté de communes est de 85 728 € pour 2025 et estimés à 117 858€ en 2026.



Le Fonds de Péréquation Fiscaux : FPIC

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Le rang du dernier ensemble intercommunal éligible en métropole est 745, notre ensemble intercommunal a été classé au 535^{ème} rang compte tenu des différents paramètres tels que le potentiel fiscal, financier etc... il est donc éligible à ce fonds national.

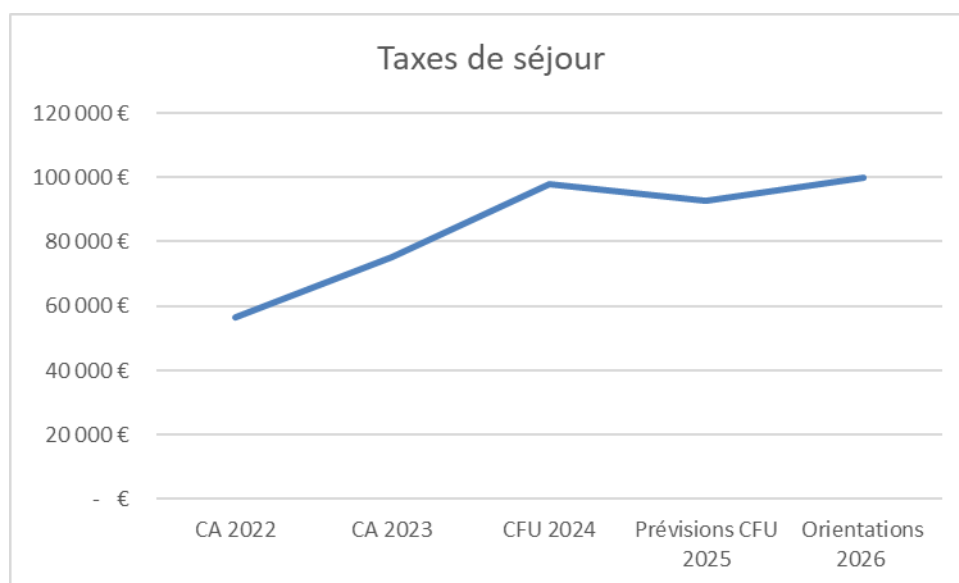
FPIC	CA 2022	CA 2023	CFU 2024	Prévisions CFU 2025	Orientations 2026
FPIC - attributions	238 319 €	225 238 €	190 172 €	181 708 €	170 000 €
Prélèvement FPIC- contributions	93 224 €	63 143 €	48 458 €	40 484 €	45 000 €
Solde intercommunal	145 095 €	162 095 €	141 714 €	141 224 €	125 000 €

Les Recettes GEMAPI et TAXE DE SEJOUR

DGF	CA 2022	CA 2023	CFU 2024	Prévisions CFU 2025	Orientations 2026
GEMAPI	47 233 €	43 698 €	51 654 €	51 752 €	52 000 €
Taxes de séjour	56 392 €	75 363 €	98 059 €	92 840 €	100 000 €

Les taxes de séjours perçues par l'intercommunalité sont entièrement reversées comme suit :

- Agence d'attractivité,
- Départements
- Grands projets ferroviaires du Sud Ouest et et du Sud Est



EVOLUTION DE L'INVESTISSEMENT

BUDGET PRINCIPAL - Investissement –

Pour 2025, la clôture du BUDGET PRINCIPAL en investissement est estimée à 1 557 530€

Pour 2026, l'excédent de fonctionnement capitalisé est évalué à 619 000€

LES DEPENSES

DEPENSES RELLES INVESTISSEMENT	CA 2023	CFU 2024	Prévisions CFU 2025	Orientations 2026
Dépenses d'investissement (chapitres 20-21-23-27)	2 185 585 €	527 771 €	229 336 €	2 432 834 €
Solde d'exécution reporté	- €	- €	- €	- €
Remboursement d'emprunts	221 687 €	623 238 €	175 677 €	180 000 €
Avance Autre budget		- €	100 950 €	500 000 €
Reversement résultat Réservoir				57 567 €
TOTAL	2 407 272 €	1 151 009 €	505 963 €	3 170 401 €

En 2025 : démarrage de l'étude de mobilité sur le site de Saint Ferréol (subvention de la Région perçue en 2024). Finalisation de l'opération espace sport et nature. Remise en ordre du parking attenant à l'espace sport et nature. (prise en charge par l'assurance)

Démarrage de l'étude pour l'agrandissement et la réhabilitation de la crèche située à Blan, la Communauté de Communauté a donné mandat à l'ARAC. Projet subventionné par la CAF et attente de la DETR.

Travaux de réhabilitation de la cuisine à la crèche située à Revel. Travaux de mise en sécurité à l'ALSH.

En 2026 : ci-dessous liste des principales opérations prévisionnelles

Dépenses	
OPERATIONS TTC	Orientations 2026
PLUi - modification simplifiée	50 000 €
Réaménagement crèche située à Blan	965 000 €
Mise en conformité et travaux sur les 3 crèches	125 500 €
Travaux thermiques crèche située à Sorèze	200 000 €
Rénovation et amélioration ALSH	100 000 €
Aire stationnement	1 000 €
Espace sport et nature du lac de Saint Ferréol : jeux enfants, borne recharge véhicule, parking,...	100 000 €
Etudes thermiques et travaux CBE	50 000 €
Travaux accessibilités	60 000 €
TOTAL	1 526 000 €

LES RECETTES

RECETTES RELLES INVESTISSEMENT	CA 2023	CFU 2024	Prévisions CFU 2025	Orientations 2026
Subventions et dotations	527 659 €	1 172 984 €	361 123 €	220 759 €
Emprunt et dettes assimilées	800 000 €	- €	- €	- €
Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	388 793 €	105 383 €	108 452 €	90 000 €
Dotations, fonds divers et réserves	- €	630 000 €	600 000 €	1 063 791 €
Autres immobilisations financières		329 €		- €
TOTAL	1 716 452 €	1 908 696 €	1 069 576 €	1 374 550 €
Immobilisations en cours		79 641 €	77 027 €	100 000 €
Excédent n-1	845 150 €	228 722 €	916 051 €	1 696 052 €
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	2 561 602 €	2 137 418 €	1 985 626 €	3 170 602 €

En 2025, les subventions notifiées ont été encaissées.

En 2026, les subventions pour l'opération d'agrandissement et la réhabilitation de la crèche située à Blan seront demandées au fur et à mesure du paiement des factures.

Le solde de subvention pour la réhabilitation de la crèche située à Revel doit être perçue.

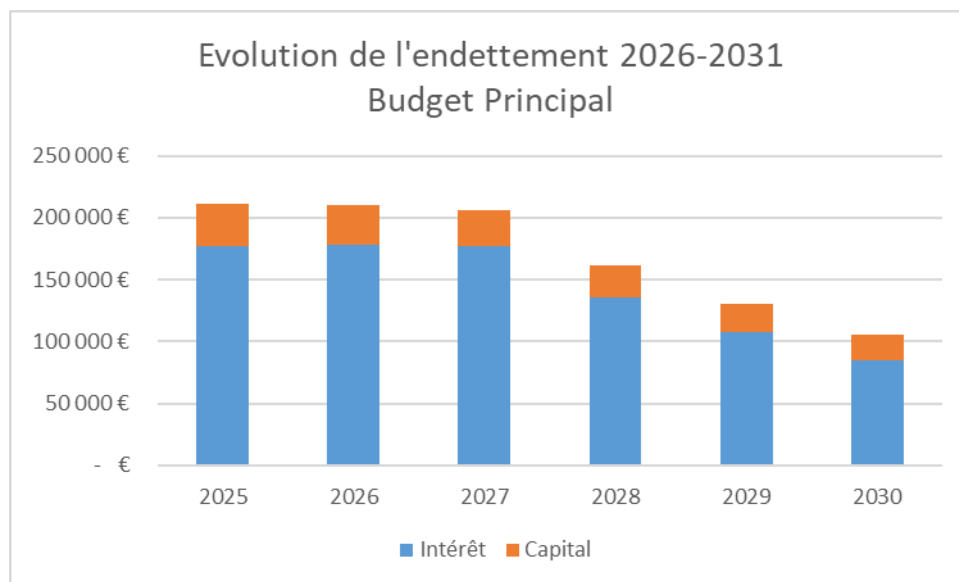
Autorisation de Programme / Crédit de Paiement : 2 opérations ont fait l'objet d'autorisation de programme et crédits de paiement (APCP), l'Espace Sport et Nature du lac de Saint Ferréol qui devrait être soldé en 2026 et l'achat du siège qui est suspendue en 2026. Ces 2 opérations seront en 2026, soldée pour l'espace sport et nature et annulée pour celle du siège.

LA DETTE

En 2025 :

Année d'encaissement	Capital emprunté	Fin emprunt	Durée résiduelle en année	Etablissement prêteur	Désignation	Taux fixe en %	Capital restant dû au 31/12/2025
2014	300 000,00 €	01/10/2029	15	BANQUE POPULAIRE	CONSTRUCTION ALSH	2,5	91 551,29 €
2015	260 000,00 €	30/12/2035	20	BANQUE POPULAIRE	CONSTRUCTION ALSH	2,5	143 587,69 €
2016	31 908,00 €	02/10/2026	10	CAF 81	CONSTRUCTION ALSH	0	3 190,80 €
2016	180 000,00 €	15/12/2028	13	CREDIT MUTUEL	ACQUISITION PAVILLON SOREZE	0,97	46 973,25 €
2020	400 000,00 €	01/01/2028	7	LA BANQUE POSTALE	AMENAGEMENT AIRE	0,59	128 571,51 €
2021	300 000,00 €	05/12/2031	10	CREDIT AGRICOLE	AMENAGEMENT BASE LOISIRS SAINT FERREOL	0,54	181 939,11 €
2022	400 000,00 €	31/10/2041	19	CREDIT MUTUEL	AMENAGEMENT BASE LOISIRS ET PLUI	2,9	350 350,82 €
2023	400 000,00 €	01/03/2044	20	BANQUE POSTALE	AMENAGEMENT BASE LOISIRS	4,14	360 000,00 €
BUDGET PRINCIPAL TOTAL CAPITAL RESTANT DU AU 31/12/2025							1 306 164,47 €

- Le Capital restant dû au 1^{er} janvier 2025 était de 1 482 915.76euros
- Le Capital restant dû au 1^{er} janvier 2026 est de 1 306 164.47 euros



2026		2027		2028		2029		2030	
Capital	Intérêt	Capital	Intérêt	Capital	Intérêt	Capital	Intérêt	Capital	Intérêt
178 364 €	31 942 €	176 821 €	29 129 €	135 649 €	26 343 €	107 122	23 771	84 393 €	21 337 €

PROJECTIONS DE L'EQUILIBRE GENERAL BUDGET PREVISIONNEL PRINCIPAL 2026

Fonctionnement	Dépenses de fonctionnement 12 586 600€ Dont charges à caractères général : 1 161 000€ Dont charges de personnel : 1 230 000€ Dont charges des gestion courantes : 4 460 000€ Dont atténuation de produits : 4 996 000€ Dont charges financières et exceptionnelles : 91 000€ Dont Amortissement - transfert section d'investissement : 648 600€	Recettes de fonctionnement 12 586 600€ Dont excédent reporté : 800 000€ Dont impôt et taxe : 9 371 300€ Dont DGF : 2 117 000€ Dont produits des activités : 227 000€ Dont autres produits gestion courante : 63 300€ Dont atténuation de charges : 8 000€
	Dépenses d'investissement 3 301 882 € Dont Dépenses d'investissement nettes : 3 121 882€ Dont Remboursement du capital de la dette : 180 000€	Recettes d'investissement 3 301 882€ Dont Excédent reporté : 1 639 553€ Dont Subvention-FCTVA : 394 759€ Dont Autofinancement : 1 267 570€

RESSOURCES HUMAINES

Dépenses en ressources humaines

En 2025 :

Renouvellement du poste de gestionnaire travaux et patrimoine.

Recrutement d'une chargée de mission énergies renouvelables (ENR), planification et urbanisme rattachée au service Urbanisme et SIG pour piloter la stratégie de développement des ENR sur le territoire. Augmentation des charges patronales retraite CNRACL pour les agents fonctionnaires (+3 points).

Un adjoint administratif a été recruté en contrat à durée déterminée pendant 6 mois pour renforcer le service marchés publics en raison de l'absence d'un agent et au service urbanisme.

En 2026 :

Augmentation des charges patronales retraite CNRACL, soit 12 000€ (+3 points de 34.65% à 37.65%).

Etude de la participation à la protection sociale complémentaire obligatoire pour tous les agents à hauteur de 50% au plus tard le 1^{er} janvier 2029.

Année complète pour les recrutements de profils qualifiés réalisés en 2025 =

- Chargée EnR, ce poste bénéficie d'une subvention du fonds verts d'un montant total de 47 600€.
- Gestionnaire travaux et patrimoine

A la suite de la décision de dissoudre le syndicat mixte Le Réservoir au 31/12/2025, transfert de droit d'un agent à la Communauté de Communes au 1^{er} janvier 2026.

Réorganisation du service enfance et petite enfance, en 2026 création d'un poste d'animateur.rice du Relais Petite Enfance. La CAF cofinance ce poste et permet de renforcer le service à la petite enfance.

Augmentation du nombre de titulaires sur la collectivité (10 titulaires au 31/12/2025 contre 8 au 31/12/2024).

TEMPS DE TRAVAIL

La durée effective annuelle de travail au sein de la communauté de communes est de 1607 heures.

L'organisation du temps de travail a évolué au 1^{er} août 2023, quatre cycles de travail sont possibles : 35 heures sur 4,5 jours, 35 heures sur 5 jours, 37 heures sur 4,5 jours ou 37 heures sur 5 jours (avec 12 jours d'ARTT par an).

La charte du télétravail en place permet de télétravailler 1 jour par semaine pour les agents dont les missions sont compatibles.

LES EFFECTIFS

EVOLUTION DES EFFECTIFS PAR CATEGORIE

Catégorie	2023		2024		2025		2026	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Emploi fonctionnel	1	0	1	0	1	0	1	0
A	3	2	2	1	3	1	3	1
B	3	6	3	7	4	10	5	9
C	4	2	2	2	2	1	2	1
Part de contractuels	48%		56%		55%		50%	
TOTAL	21		18		22		22	

Le tableau représente l'évolution des effectifs réels en équivalent temps plein travaillé au 31 décembre de 2023 à 2025 et une projection pour 2026.

REPARTITION ET EVOLUTION DES DEPENSES ET DES RECETTES DE PERSONNEL

LES DEPENSES

	2024	PREVISIONNEL 2025	ORIENTATIONS 2026
CHAPITRE 012- DEPENSES TOTALES RESSOURCES HUMAINES	1 053 140 €	1 042 543 €	1 230 000 €
Variation en %	1,67%	-1,01%	17,98%
TITULAIRES - MONTANT MASSE SALARIALE	524 306 €	509 649 €	671 190 €
Rémunération Principale	276 260 €	257 225 €	338 693 €
SFT	7 195 €	2 299 €	4 586 €
NBI	1 564 €	6 440 €	7 335 €
Primes	98 851 €	101 834 €	118 280 €
Charges patronales	140 435 €	141 852 €	186 295 €
CNRACL - 37,65% en 2026			12 000 €
CONTRACTUELS - MONTANT MASSE SALARIALE	498 968 €	492 693 €	527 460 €
Rémunération principale	278 722 €	268 645 €	293 926 €
SFT	4 557 €	3 757 €	3 714 €
Primes	70 690 €	76 098 €	74 535 €
Charges patronales	144 999 €	144 192 €	152 253 €
AUTRES FRAIS (Action sociale, médecine, assurance statutaire, FIPHFP,FNC)	29 865 €	40 201 €	31 350 €

LES RECETTES

	2024	PREVISIONNEL 2025	ORIENTATIONS 2026
RECETTES TOTALES RESSOURCES HUMAINES	357 176 €	364 826 €	374 500 €
Variation en %	2%	2%	3%
ATTENUATIONS DE CHARGE	6 729 €	10 579 €	8 000 €
Remboursement assurance statutaire	5 399 €	9 759 €	7 200 €
Remboursement CPAM assurance	1 329 €	819 €	800 €
PRODUITS DE RECETTES	350 447 €	354 248 €	366 500 €
Remboursement service commande publique	45 096 €	65 031 €	50 000 €
Remboursement agent mis à disposition	22 041 €	- €	- €
Remboursement service instruction des ADS	181 977 €	162 194 €	170 000 €
Subvention CAF Relais Petite Enfance	46 105 €	43 014 €	55 000 €
Subvention CAF CTG - Coordination enfance/petite enf	25 228 €	30 508 €	38 000 €
Subvention ARS Contrat Local de Santé	30 000 €	30 000 €	30 000 €
Subvention Fonds verts chargé Energie Renouvelable		23 500 €	23 500 €

AVANTAGES EN NATURE

2025 : Participation de la collectivité au contrat de santé à hauteur de 15€/agent/mois et au contrat de prévoyance à hauteur de 10€/agent/mois dans le cadre du contrat groupe avec le Centre De Gestion 31.

2026 : Participation de la collectivité maintenue dans les mêmes conditions soit 15€/agent/mois en cas d'adhésion au contrat de santé et 10€/agent/mois en cas d'adhésion au contrat de prévoyance dans le cadre du contrat groupe avec le CDG31.

La loi relative à la protection sociale complémentaire des agents territoriaux, qui vient transposer l'accord signé par les syndicats et les employeurs en 2023, a été adoptée le 11 décembre 2025.

Au 1er janvier 2029, tous les agents devront être couverts par un contrat prévoyance co-financé par leur collectivité participation obligatoire de l'employeur à 50% de la cotisation. (Estimation du coût annuel à 7 000€)

LES ELUS

INDEMNITES DES ELUS 2025

Depuis le 12/11/2024, l'organisation du Bureau est composée d'un Président, de 7 vice-présidents et de 2 conseillers délégués.

Les montants des indemnités sont calculés après avoir fixé des taux pour le Président, les Vice-présidents et les Conseillers, ces taux sont appliqués sur l'indice brut terminal de l'échelle de la Fonction Publique. (Taux maximums pour le Président à 67.50% et Vice-Président à 24.73%)

Pour 2025, les taux des indemnités votés à la Communauté de communes sont les suivants :

- 62.50 % pour la présidence.
- 22.20 % pour chaque vice-présidence.
- 9 % pour chaque conseiller délégué.

Montant annuel des indemnités des élus en 2025

NOM ET PRENOM DU CONSEILLER COMMUNAUTAIRE	FONCTION AU SEIN DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES	INDEMNITE PERCUE AU TITRE DU MANDAT DE CONSEILLER COMMUNAUTAIRE LES MONTANTS SONT EXPRIMES EN BRUTS ET EN EUROS ANNEE 2025		
		Montant annuel indemnité de fonction	Remboursements de frais (kilométriques, repas, séjour, ...)	Avantages en nature (véhicule, logement, ...)
BOURREL Alain	Vice Président	10 950,36	-	-
BOUSQUET Alexia	Conseillère	4 625,76	-	-
FERRET Michel	Vice Président	10 950,36	-	-
GELI Bertrand	Conseiller	4 439,28	-	-
GARCIA Jérôme	Vice Président	10 950,36	-	-
HOURET Laurent	Président	30 828,84	-	-
LASMAN Philippe	Vice Président	10 950,36	-	-
MARECHAL Martine	Vice Président	10 950,36	-	-
OURLIAC Véronique	Vice Président	10 950,36	-	-
SCHMIDT Alain	Vice Président	10 950,36	-	-

LES FORMATIONS

Bilan des formations des élus au titre de l'année 2025

La communauté de communes adhère à Haute Garonne Ingénierie/ATD 31 ce qui permet aux conseillers communautaires d'accéder sans limite au catalogue de formation et en bénéficier gratuitement. Aucune demande de formation individuelle n'a été recensée en 2025.

En 2025, le PETR Pays Lauragais a organisé les Rencontres TEPOS en lien avec le réseau Cler et Mauges Communauté du 24 au 26 septembre 2025 comportant des ateliers et conférences, 4 élus ont participé à cette rencontre. Coût pour la collectivité 672€.

Projections des formations des élus au titre de l'année 2026

En 2026, des formations pour les nouveaux élus pourront être envisagées en fonction de leurs attentes.

Le PETR Pays Lauragais organise les Rencontres TEPOS en partenariat avec la communauté de communes Aux sources du canal du Midi en septembre 2026 comportant des ateliers et conférences pour notamment l'ensemble des élus du territoire.

BUDGET AERODROME

BILAN ET PROJECTIONS

En 2025, résiliation au 31/08/2025 de l’Autorisation d’Occupation Temporaire par la société Moulis Motosport.

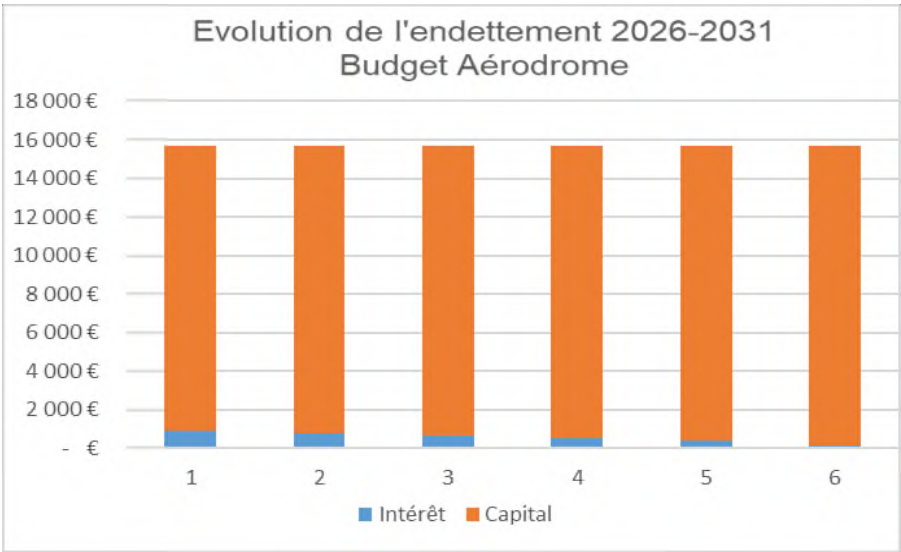
PREVISION CFU 2025

BUDGETS en €	Fonctionnement 2025	Investissement 2025	CFU 2025 RESULTAT DE CLOTURE
	Clôture fonctionnement	Clôture investissement	
Aérodrome	114 487	138 998	253 485

Ce budget est excédentaire en 2025 avec un résultat de clôture de 253 485 €.

Les recettes de fonctionnement sont composées d’une dotation de l’Etat pour un montant de 36 732€ et des redevances selon les autorisations d’occupations temporaires.

La réfection totale des pistes a été effectuée en 2022, financée à 54% par un emprunt de 150 000€ auprès du crédit mutuel, d’une durée de 10 ans au taux de 0.85% l’annuité s’élève à 15 710 euros.



2026		2027		2028		2029		2030		2031	
Capital	Intérêt	Capital	Intérêt	Capital	Intérêt	Capital	Intérêt	Capital	Intérêt	Capital	Intérêt
14 806,38	903,77	14 932,24	777,91	15 059,16	650,99	15 187,17	522,98	15 316,26	393,89	15 446,44	263,71
14 806,38	903,77	14 932,24	777,91	15 059,16	650,99	15 187,17	522,98	15 316,26	393,89	15 446,44	263,71

- Capital restant dû au 01/01/2025 = 121 007€
- Capital restant dû au 01/01/2026= 106 325€

En 2026, poursuite des réflexions quant à l’évolution de ce site : vente d’une partie du terrain pour financer des travaux sur bâtiments, études électriques, acquisition de mobilier et équipements extérieurs (tables, corbeilles etc.), signalétiques et travaux de mise en conformité environ 40 000 euros, poursuite des différents diagnostics obligatoires (amiantes, etc.).

BUDGETS ZONES ECONOMIQUES

PREVISION DES RESULTATS FINANCIERS DE 2025 DES 4 ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES

BUDGETS en €	Fonctionnement 2025	Investissement 2025	CFU 2025 RESULTAT DE CLOTURE
	Clôture fonctionnement	Clôture investissement	
ZI La Pomme	-87 665	-139 514	-227 179
ZAE La Condamine	5	-414	-409
ZAE La Prade	80 943	-22 409	58 533
ZAE Les Rieux	-8 661	11 279	2 618
TOTAL ZAE	-15 379	-151 058	-166 437

LES AVANCES DUES AU BUDGET PRINCIPAL

	PREVISIONNEL CFU 2025	Avances dues au Budget Principal 2025
ZI La Pomme	-227 179 €	-563 590 €
ZAE La Condamine	-409 €	-150 000 €
ZAE La Prade	58 533 €	0 €
ZAE Les Rieux	2 618 €	-53 163 €
SOLDE CONSOLIDE 4 BUDGETS ZAE	-166 437 €	-766 753 €

BUDGET ZI LA POMME

En 2025 : en recette, perception de 2 acomptes pour Usipanel et Euphrosyne.

Recettes 2026 : prévision de cession de plusieurs parcelles sur Pomme II pour un montant total de 198 000€ et avance du budget général de 811 000€.

Dépenses 2026 :

Déficit 2025 de 227 179€ et remboursement du capital de la dette d'un montant de 25 000 € soit un montant total de 252 179€

Etudes et travaux de requalification pour Pomme I d'un montant de 600 000 euros

Travaux divers, signalétique, entretien espace vert et voirie, eau, assainissement, électricité, environ 102 000€

Etudes d'aménagement pour Pomme III et Pomme IV d'un montant d'environ 116 000 euros

La Dette -Budget ZI La Pomme

Extinction de l'emprunt en 2026, d'un montant total de 600 000€ contracté en 2011

Objet de l'emprunt	2026		
	Annuité	Capital	Intérêt
ACQUISITIONS FONCIERES ZAE LA	24 600,04	24 371,22	228,82

- Capital restant dû au 01/01/2025 = 72 212 €
- Capital restant dû au 01/01/2026= 24 371€

BUDGET ZAE LA PRADE

En 2025 : vente de 2 parcelles pour un montant de 84 878€. Cette zone n'a plus de terrain à vendre.

En 2026 : Cette zone n'ayant plus de terrain à vendre, le budget sera clôturé à la fin de l'exercice 2026. Les diverses dépenses d'entretien et de travaux (viabilisation, signalétique) et l'excédent seront intégrés dans le budget principal.

BUDGET ZAE LA CONDAMINE

En 2025 : Aucune cession.

Recettes 2026 : Aucune cession envisagée en 2026 et une avance du budget principal d'un montant de 34 000€.

Dépenses 2026 : Etude et travaux d'aménagement de la Condamine II, travaux et entretien divers prévus (signalétique) pour un montant total de 120 000€.

BUDGET ZAE LES RIEUX

En 2025 : Aucune cession réalisée.

Recettes 2026 : une cession est envisagée sur 2026, excédent 2025 d'un montant de 2 617€ et une avance du budget général d'un montant de 60 000€.

Dépenses 2026 : Etude pour l'extension de la zone et signalétique pour 84 000€.

CONCLUSION

Les orientations budgétaires 2026 sont marquées par un contexte budgétaire particulièrement difficile lié à une loi spéciale de finances pour 2026 qui n’a pas encore été votée mais qui présage une baisse des dotations.

Une réflexion générale devra être envisagée sur le plan budgétaire concernant les évolutions des dépenses et des recettes, plus précisément sur les tendances à la baisse des dotations et compensation de l’Etat.

Face à cette situation, et en prévision des élections en 2026, la collectivité souhaite prioriser des opérations telles que les mises aux normes des bâtiments et poursuivre les contractualisations en cours tout en stabilisant les dépenses.

Les enjeux 2026

Poursuivre les projets engagés

- Espace Sport et Nature du lac de Saint Ferréol : préparation de la saison estivale avec le choix des 2 concessionnaires.
Problématiques sur l’espace sport et nature et Saint Ferréol :
 - finaliser la résiliation avec le concessionnaire.
 - patrimoine arboré en partenariat avec VNF.
- Siège de la communauté de communes (projet suspendu)
- Travaux dans les multi accueils : réaménagement des locaux des Doudous située à Blan, études de mises aux normes dans les 3 autres EAJE, finalisation de la problématique énergétique des Lutins Soréziens à Sorèze
- Accueil de loisirs Intercommunal : divers travaux de rafraîchissement (peinture), climatisation
- Modification simplifiée du Plui
- Parc d’activité économique de la Pomme : requalification (1^{ère} partie)
- Etudes d’aménagement Pomme III, Pomme IV et les Rieux
- Extension de la Condamine II
- Comité Bassin Emploi : étude thermique et travaux à prévoir
- Accessibilité = travaux à programmer
- Diagnostic des 2 hangars historiques à l’Aérodrome à effectuer.

Poursuivre la démarche d’attractivité du territoire

- Suite à la création de l’agence d’attractivité en 2024, réorganisation des missions tourisme/GSO/ ST FERREOL/ mobilité / schéma interprétation canal du midi
- Comité Professionnel d’attractivité
- Communication : nouvelle plaquette attractivité pour le service développement économique
- Finaliser la dissolution du syndicat mixte le réservoir et le devenir du musée Le Réservoir

Finaliser

- Suivi des contentieux du PLUI
- Suivi de l’étude de mobilité à Saint Ferréol.
- Clôture du Budget ZAE La Prade

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de PALLEVILLE

Envoyé en préfecture le 23/04/2026

Reçu en préfecture le 23/04/2026

Publié le 23/04/2026

ID : 081-218102002-20260417-17042611-BF



011
17042611

Séance du 17 AVRIL 2026

Nombres de membres		
En Exercice	Présent	Qui ont pris part à la Délibération
11	09	09

L'an DEUX MILLE VINGT-SIX et le dix-sept avril à dix-huit HEURES et zéro MINUTES, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de M Michel HUGONNET

Présents : Mrs Michel HUGONNET, Gérard FONTES, Emmanuel GROTTTO, ROBERT Christophe, Mmes Patricia FAGOTTO, Nicole BRULIERE, RAMOND Roxane, Anne-Sophie KALIS, Nadine LUNARDELLI

Excusés : M Bruno BLAISE (procuration Mme KALIS), Mme Sabine NOEL,

Absente

Secrétaire : Emmanuel GROTTTO

Date de convocation : 10 avril 2026

VOTE COMPTE FINANCIER UNIQUE DE L'ASSAINISSEMENT 2025

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L 2222- 3 ;

Vu la délibération N°18062160 du 18 juin 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 de l'assainissement de la commune de Palleville ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ; Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité des suffrages exprimés, 09 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention s'étant manifestées,

Monsieur le maire n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le Compte Financier Unique de l'assainissement pour l'année 2025 de la Ville de Palleville
- DONNE pouvoir à M le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre des membres présents

A PALLEVILLE, le 17 avril 2026

Le Maire,
Michel HUGONNET



Le secrétaire de séance
Emmanuel GROTTTO



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de PALLEVILLE

Envoyé en préfecture le 23/04/2026

Reçu en préfecture le 23/04/2026

Publié le 23/04/2026

ID : 081-218102002-20260417-17042612-BF



012
17042612

Séance du 17 AVRIL 2026

Nombres de membres		
En Exercice	Présent	Qui ont pris part à la Délibération
11	09	09

L'an DEUX MILLE VINGT-SIX et le dix-sept avril à dix-huit HEURES et zéro MINUTES, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de M Michel HUGONNET

Présents : Mrs Michel HUGONNET, Gérard FONTES, Emmanuel GROTTTO, ROBERT Christophe, Mmes Patricia FAGOTTO, Nicole BRULIERE, RAMOND Roxane, Anne-Sophie KALIS, Nadine LUNARDELLI

Excusés : M Bruno BLAISE (procuration Mme KALIS), Mme Sabine NOEL,

Absente

Secrétaire : Emmanuel GROTTTO

Date de convocation : 10 avril 2026

VOTE COMPTE FINANCIER UNIQUE DE LA COMMUNE 2025

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L 2222- 3 ;

Vu la délibération N°18062160 du 18 juin 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 de la commune de Palleville ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ; Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité des suffrages exprimés, 09 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention s'étant manifestées,

Monsieur le maire n'ayant pas pris part au vote,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique pour l'année 2025 de la Ville de Palleville

- **DONNE** pouvoir à M le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre des membres présents

A PALLEVILLE, le 17 avril 2026

Le Maire,
Michel HUGONNET

Le secrétaire de séance
Emmanuel GROTTTO

81200

PALLEVILLE

Code INSEE

Commune

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2025

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session sous la présidence de Michel HUGONNET, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de : 26 159.14 €
 - un déficit d'exploitation de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Nombre de membres en exercice :	11
Nombre de membres présents :	09
Nombre de suffrages exprimés :	10
VOTES : Contre 0 Pour 10	

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	
a. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-5 240.15 €
dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :	0.00 €
c. Résultats antérieurs de l'exercice	31 399.29 €
D 002 du compte administratif (si déficit)	
R 002 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1)	26 159.14 €
(si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement	16 004.40 €
f. Solde des restes à réaliser d'investissement	-3 000.00 €
Besoin de financement = e. + f.	0.00 €
AFFECTATION (2) = d.	26 159.14 €
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0.00 €
2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)	0.00 €
3) Report en exploitation R 002	26 159.14 €
Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 6586) :	
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

(1) Le solde des restes à réaliser de la section d'exploitation n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats d'exploitation. Les restes à réaliser de la section d'exploitation sont reportés au budget de reprise des résultats.

(2) Les règles d'affectation des résultats des régies SPIC sont prévues par les articles R. 2221-48 et R. 2221-90 du CGCT.

(3) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par Michel HUGONNET, Maire, compte tenu de la transmission en Préfecture, le 22/04/2026 et de la publication le 22/04/2026.

A Palleville, le 17/04/2026.



81200

Code INSEE

PALLEVILLE

Commune

Envoyé en préfecture le 22/04/2026

Reçu en préfecture le 22/04/2026

Publié le 22/04/2026

ID : 081-218102002-20260417-17042614-BF

014

17042614

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2025

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Michel HUGONNET, Maire.

Après avoir examiné le compte financier unique, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte financier unique fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 511 300.43 €
 - un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 1
 Nombre de membres présents : 09
 Nombre de suffrages exprimés : 10
 VOTES : 0 Contre 10 Pour

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	90 208.34 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte financier unique, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	421 092.09 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	511 300.43 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	-40 462.11 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	4 169.00 €
Besoin de financement F	=D+E -36 293.11 €
AFFECTATION = C	=G+H 511 300.43 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	36 293.11 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	475 007.32 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00 €

(1) Indiquer l'origine : emprunt : _____, subvention : _____ ou autofinancement : _____

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).

(4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte financier unique.

(5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par Michel HUGONNET, Maire, compte tenu de la transmission Préfecture, le 22/04/2026 et de la publication le 22/04/2026 .

A PALLEVILLE , le 17/04/2026.



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de PALLEVILLE

Envoyé en préfecture le 27/04/2026

Reçu en préfecture le 27/04/2026

Publié le 27/04/2026

ID : 081-218102002-20260417-17042615-BF



015
17042615

Séance du 17 AVRIL 2026

Nombres de membres		
En Exercice	Présent	Qui ont pris part à la Délibération
11	09	10

L'an DEUX MILLE VINGT-SIX et le dix-sept avril à dix-huit HEURES et zéro MINUTES, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de M Michel HUGONNET

Présents : Mrs Michel HUGONNET, Gérard FONTES, Emmanuel GROTTTO, ROBERT Christophe, Mmes Patricia FAGOTTO, Nicole BRULIERE, RAMOND Roxane, Anne-Sophie KALIS, Nadine LUNARDELLI

Excusés : M Bruno BLAISE (procuration Mme KALIS), Mme Sabine NOEL,

Absente

Secrétaire : Emmanuel GROTTTO

Date de convocation : 10 avril 2026

FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2026

Monsieur le Maire expose :

Compte tenu de l'excédent reporté de 2025, MONSIEUR le Maire propose au Conseil de maintenir les taux des taxes locales en 2026.

A l'unanimité des suffrages exprimés, 0 voix contre et 0 abstention s'étant manifestées, Il est proposé, suite à ces informations de maintenir les taux d'imposition en 2026 par rapport à 2025 et de porter à :

TFB : 44,66 %

TFNB : 78,66 %

TH : 17,85 %

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre des membres présents

A PALLEVILLE, le 17 avril 2026

Le Maire,
Michel HUGONNET



Le secrétaire de séance
Emmanuel GROTTTO

Acte rendu exécutoire compte tenu de la transmission
En Préfecture le 27 avril 2026,
Publiée le 27 avril 2026,
Le Maire M Michel HUGONNET



FINANCES PUBLIQUES

COMMUNE : 200 PALLEVILLE
ARRONDISSEMENT : 81 CASTRES
TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE CASTRES

Envoyé en préfecture le 27/04/2026
Reçu en préfecture le 27/04/2026
Publié le 27/04/2026
ID : 081-218102002-20260417-17042615-BF

2026

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2026

Taxes	Bases d'imposition effectives 2025 1	Taux de référence 2026 2	Taux plafonds 2026 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2026 4	Produits référence 2026 (col. 4 x col. 2) 5	Taux votés 2026 6	Produits attendus 2026 (col. 4 x col. 6) 7
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	304 548	44,66	141,78	305 700	136 526	44,66	136 526
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	23 561	78,66	198,75	23 700	18 642	78,66	18 642
Taxe d'habitation (TH)	58 244	17,85	55,59	54 400	9 710	17,85	9 710
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
Total					164 878		
Majoration de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (MTHRS) – article 1407 ter (CGI)	Bases d'imposition effectives 2025	Taux de référence de TH 2026	Taux de MTHRS applicable en 2026	Bases d'imposition prévisionnelles 2026	Produit référence (col.4 x col.2 x col.3) 2026	Produit attendu (col. 4 x col. 3 x taux TH voté 2026)	164 878
	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il est inutile de remplir cette rubrique en cas de vote des taux de référence ou de variation différenciée.

Total des produits attendus

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2026, cochez la case : ☐
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	Produit total souhaité			
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	164 878 = 1,00 000	44,66		
Taxe d'habitation (TH)	164 878	78,66		
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)	17,85		

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2026

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
	0			3 034	0	-18 959	-23 205	-39 130

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2026

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2026
164 878		-39 130		125 749

À ALBI

Le 23 MARS 2026

Pour la Direction des Finances publiques,
ANNE-MARIE AUDUREAU

Le 17.04.2026
Pour la Commune
Michel HUGONNET
Maire

Feuillelet à compléter et à retourner systématiquement au seul service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux.

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

Taxe foncière sur le bâti :

a. Personnes de condition modeste	112
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	37
c. Locaux industriels	0
d. Logements sociaux et longue durée	48

Taxe foncière sur le non bâti : 2 837

Taxe d'habitation :

a. Dotation pour perte de THLV	
b. Dotation pour recentrage THRS	
c. Mayotte	>>>

Cotisation foncière des entreprises :

a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire	>>>
b. Base minimum	
c. Locaux industriels	
d. Autres allocations	

2. BASES EXONÉRÉES

Taxe foncière sur le bâti :

a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	9 319

Taxe foncière sur le non bâti :

a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi (terres agricoles)	9 095
c. Par la loi (autres)	

Cotisation foncière des entreprises :

a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	

3. BASES DE TAXE D'HABITATION

a. Résidences secondaires et assimilées	54 400
b. Logements vacants soumis à la THLV	>>>
c. Correction des bases THRS	-4 216
d. Correction des bases THLV	>>>
e. Correction des bases MTHRS	>>>

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFER ET PYLÔNES

a. Éoliennes et hydroliennes	
b. Centrales électriques	
c. Centrales photovoltaïques	
d. Centrales hydrauliques	
e. Centrales géothermiques	
f. Transformateurs électriques	
g. Stations radioélectriques	
h. Installations gazières et autres	
i. Taxe sur les pylônes	

5. RÉFORMES FISCALES

a. TVA compensant la TH	>>>
b. TVA compensant la CVAE	0
c. Coefficient correcteur	0,830036
d. Taux FB commune 2020	14,75
e. Taux FB département 2020	29,91

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2025 au niveau :		Taux plafonds de 2026	Taux des EPCI de 2025	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2026 (col. 14 - col. 15)
	national 12	départemental 13			
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	39,79	57,98	144,95	3,17	141,78
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	51,19	83,43	208,58	9,83	198,75
Taxe d'habitation (TH)	23,67	21,43	59,18	3,59	55,59
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2026 au titre de laquelle...

a. ...la diminution sans lien a été appliquée	>>>
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	>>>

6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

a. Taux moyen départemental	11,98
b. Taux maximum de la majo	>>>

6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2025 au niveau :

a. National	>>>
b. Communal	>>>

Taux maximum :

a. Taux communal majoré à ne pas dépasser	>>>
b. Taux maximum de la majoration spéciale	>>>

Taux de CFE perçue en 2025 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique 32,26

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de PALLEVILLE

Envoyé en préfecture le 28/04/2026

Reçu en préfecture le 28/04/2026

Publié le 28/04/2026

ID : 081-218102002-20260417-17042616-BF



016
17042616

Séance du 17 AVRIL 2026

Nombres de membres		
En Exercice	Présent	Qui ont pris part à la Délibération
11	09	10

L'an DEUX MILLE VINGT-SIX et le dix-sept avril à dix-huit HEURES et zéro MINUTES, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de M Michel HUGONNET

Présents : Mrs Michel HUGONNET, Gérard FONTES, Emmanuel GROTTTO, ROBERT Christophe, Mmes Patricia FAGOTTO, Nicole BRULIERE, RAMOND Roxane, Anne-Sophie KALIS, Nadine LUNARDELLI

Excusés : M Bruno BLAISE (procuration Mme KALIS), Mme Sabine NOEL,

Absente

Secrétaire : Emmanuel GROTTTO

Date de convocation : 10 avril 2026

VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE L'ASSAINISSEMENT 2026

Monsieur le Maire présente le budget de la commune pour 2026 :

Le budget primitif 2026 s'équilibre à 69 424.45€ dont 42 211.14€ en section d'exploitation et 27 213.31€ en section d'investissement.

Il reprend les résultats de 2025, à savoir l'excédent net reporté de 26 159.14€.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et vérifié que la balance générale du budget est équilibrée en section d'exploitation et en section d'investissement,

A l'unanimité des suffrages exprimés, 0 voix contre et 0 abstention s'étant manifestées,

ADOpte, à l'unanimité, le budget primitif du Service de l'assainissement pour 2026. Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre des membres présents

A PALLEVILLE, le 17 avril 2026

Le Maire,
Michel HUGONNET



Le secrétaire de séance
Emmanuel GROTTTO

IV – ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

IV
D

Nombre de membres en exercice : 11
 Nombre de membres présents : 10
 Nombre de suffrages exprimés : 10
 VOTES :
 Pour : 10
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation : 10.04.2026

Présenté par Le Maire,
 A PALLEVILLE le 17.04.2026
 Le Maire,

Délibéré par l'assemblée, réunie en session ordinaire
 A PALLEVILLE, le 17.04.2026

Les membres de l'assemblée délibérante,

BLAISE Bruno	
BRULIERE Nicole	<i>Bruliere</i>
FAGOTTO Patricia	<i>Fagotto</i>
GROTTO Emmanuel	<i>Grotto</i>
Gérard FONTES	<i>Fontes</i>
KALIS Anne-Sophie	
LUNAREDELLI Nadine	<i>Lunaredelli</i>
Michel HUGONNET	<i>Hugonnet</i>
NOEL Sabine	
RAMOND Roxane	<i>Ramond</i>
ROBERT Christophe	<i>Robert</i>
Nota. – L'ajout des signataires est facultatif.	

Certifié exécutoire par Le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A PALLEVILLE, le
 17.04.2026



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de PALLEVILLE

Envoyé en préfecture le 28/04/2026

Reçu en préfecture le 28/04/2026

Publié le 28/04/2026

ID : 081-218102002-20260417-17042617-BF



017
17042617

Séance du 17 AVRIL 2026

Nombres de membres		
En Exercice	Présent	Qui ont pris part à la Délibération
11	09	10

L'an DEUX MILLE VINGT-SIX et le dix-sept avril à dix-huit HEURES et zéro MINUTES, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de M Michel HUGONNET

Présents : Mrs Michel HUGONNET, Gérard FONTES, Emmanuel GROTTTO, ROBERT Christophe, Mmes Patricia FAGOTTO, Nicole BRULIERE, RAMOND Roxane, Anne-Sophie KALIS, Nadine LUNARDELLI

Excusés : M Bruno BLAISE (procuration Mme KALIS), Mme Sabine NOEL,

Absente

Secrétaire : Emmanuel GROTTTO

Date de convocation : 10 avril 2026

VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE 2026

Monsieur le Maire présente le budget de la commune pour 2026 :

Le budget primitif 2026 s'équilibre à 919 455.43€ dont 774595.32€ en section de fonctionnement et 144860.11€ en section d'investissement.

Il reprend les résultats de 2025, à savoir l'excédent net reporté de 475 007.32€.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et vérifié que la balance générale du budget est équilibrée en section d'exploitation et en section d'investissement,

A l'unanimité des suffrages exprimés, 0 voix contre et 0 abstention s'étant manifestées,

ADOpte, à l'unanimité, le budget primitif de la commune pour 2026. Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre des membres présents

A PALLEVILLE, le 17 avril 2026

Le Maire,
Michel HUGONNET



Le secrétaire de séance
Emmanuel GROTTTO

V - ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

A

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 09

Nombre de suffrages exprimés : 10

VOTES :

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 10.04.2026

Présenté par Le Maire (1),

A PALLEVILLE, le 17.04.2026

Délibéré par l'assemblée le Conseil Municipal(2), réunie en session ORDINAIRE

A PALLEVILLE, le 17.04.2026

Les membres de l'assemblée délibérante le Conseil Municipal (2),(3).

BLAISE Bruno	
BRULIERE Nicole	<i>Bruliere</i>
FAGOTTO Patricia	<i>Fagotto</i>
GROTTO Emmanuel	<i>Grotto</i>
Gérard FONTES	<i>Fontes</i>
Kalis Anne-Sophie	
LUNARDELLI Nadine	<i>Lunardelli</i>
Michel HUGONNET	<i>Hugonnet</i>
NOEL Sabine	
RAMOND Roxane	<i>Ramond</i>
ROBERT Christophe	<i>Robert</i>

Certifié exécutoire par Le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A PALLEVILLE, le

17.04.2026

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de , de la Collectivité territoriale unique de , de la métropole de , du Conseil syndical de .

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de PALLEVILLE

18
17042618

Séance du 17 AVRIL 2026

Nombres de membres

En Exercice	Présent	Qui ont pris part à la Délibération
11	09	10

L'an DEUX MILLE VINGT-SIX et le dix-sept avril à dix-huit HEURES et zéro MINUTES, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de M Michel HUGONNET

Présents : Mrs Michel HUGONNET, Gérard FONTES, Emmanuel GROTTTO,

ROBERT Christophe, Mmes Patricia FAGOTTO, Nicole BRULIERE, RAMOND Roxane, Anne-Sophie KALIS, Nadine LUNARDELLI

Excusés : M Bruno BLAISE (procuration Mme KALIS), Mme Sabine NOEL,

Absente

Secrétaire : Emmanuel GROTTTO

Date de convocation : 10 avril 2026

Objet :

**DELIBERATION
PORTANT
MODIFICATION DE LA
DUREE
DE SERVICE D'UN
EMPLOI A TEMPS NON
COMPLET**

Le Conseil municipal,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97 ;

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet ;

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses dispositions relatives aux emplois à temps non complet ;

Vu le tableau des emplois de la commune ;

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

Considérant la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'agent technique permanent à temps non complet, actuellement fixé à 16 heures hebdomadaires, en raison d'un accroissement de travail ;

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer, par délibération, la durée hebdomadaire de service des emplois permanents à temps non complet ;

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 :

De modifier, à compter du 1^{er} mai 2026, la durée hebdomadaire de service de l'emploi permanent d'agent technique principal à temps non complet, la portant de 16 heures à 20 heures hebdomadaires.

Article 2 :

Le tableau des emplois est modifié en conséquence, afin de faire apparaître la nouvelle durée hebdomadaire de service de l'emploi concerné.

Article 3 :

Les crédits nécessaires à la rémunération correspondante seront inscrits au budget communal, chapitre et article correspondants.

Article 4 :

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération, qui sera transmise au préfet, pour le contrôle de légalité de la Préfecture du Tarn et publiée / affichée conformément à la réglementation en vigueur.

Envoyé en préfecture le 23/04/2026

Reçu en préfecture le 23/04/2026

Publié le 23/04/2026

ID : 081-218102002-20260417-17042618-DE

SLO

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

Fait et délibéré à PALLEVILLE les jour, mois et an susdits.

**Le Maire,
M. HUGONNET**



**Le secrétaire de séance
Emmanuel GROTT**

A handwritten signature in black ink, belonging to Emmanuel Grotto, the secretary of the meeting.

Acte rendu exécutoire compte tenu de la transmission
En Préfecture le 23 avril 2026,
Publiée le 23 avril 2026,
Le Maire M Michel HUGONNET

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de PALLEVILLE

19

17042619

Séance du 17 AVRIL 2026

Nombres de membres

En Exercice	Présent	Qui ont pris part à la Délibération
11	09	10

L'an DEUX MILLE VINGT-SIX et le dix-sept avril à dix-huit HEURES et zéro MINUTES, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de M Michel HUGONNET

Présents : Mrs Michel HUGONNET, Gérard FONTES, Emmanuel GROTTTO,

ROBERT Christophe, Mmes Patricia FAGOTTO, Nicole BRULIERE, RAMOND Roxane, Anne-Sophie KALIS, Nadine LUNARDELLI

Excusés : M Bruno BLAISE (procuration Mme KALIS), Mme Sabine NOEL,

Absente

Secrétaire : Emmanuel GROTTTO

Date de convocation : 10 avril 2026

Objet :

Élection des membres de la Commission d'appels d'offres (CAO)

Le Conseil municipal de la commune de Palleville, réuni sous la présidence de **M. Michel HUGONNET**, maire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1411-5-II, D.1411-3, D.1411-4, D.1411-5 et L.2121-21 ;

Vu la nécessité de procéder à la désignation des membres de la commission d'appels d'offres de la commune de Palleville ;

Considérant que, conformément aux dispositions précitées, à l'exception de son président, tous les membres titulaires et suppléants de la CAO sont élus par et parmi les membres du conseil municipal, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel ;

Le maire rappelle que, pour la commune de Palleville (moins de 3 500 habitants, et moins de 500 habitants), la commission d'appels d'offres comprend trois membres titulaires et trois membres suppléants, le maire étant président de droit de ladite commission.

Le maire ouvre l'appel à candidatures et est déposée la liste suivante, conduite par M. Gérard FONTES, comprenant :

- **Membres titulaires (3) :**
- Mme Anne-Sophie KALIS
- M. Bruno BLAISE
- M. Gérard FONTES
- **Membres suppléants (3) :**
- M. Emmanuel GROTTTO
- Mme Nicole BRULIERE
- M. Christophe ROBERT

Le conseil municipal, après s'être prononcé sur les modalités de vote, décide de procéder à l'élection des membres de la CAO au scrutin secret Il est ensuite procédé au vote dans les formes requises.

Après dépouillement des bulletins, les résultats sont proclamés comme suit :

- Nombre de votants : ...
- Nombre de suffrages exprimés : ...
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : ...

La liste conduite par M. Gérard FONTES obtient 10 voix, ce qui, en application des règles de la représentation proportionnelle au plus fort reste, permet l'attribution des trois sièges de titulaires et des trois sièges de suppléants à cette liste.

En conséquence, **le conseil municipal** :

DÉCIDE

Article 1 : Sont élus membres de la Commission d'appels d'offres de la commune de Palleville :

- **Membres titulaires :**

- Mme Anne-Sophie KALIS

- M. Bruno BLAISE

- M. Gérard FONTES

- **Membres suppléants :**

- M. Emmanuel GROTTTO

- Mme Nicole BRULIERE

- M. Christophe ROBERT

Article 2 : La commission d'appels d'offres est présidée de droit par le maire, M. Michel HUGONNET.

Article 3 : La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Tarn dans les conditions prévues par le code général des collectivités territoriales et affichée / publiée conformément aux dispositions en vigueur

Fait et délibéré à PALLEVILLE les jour, mois et an susdits.

A PALLEVILLE, le 17 AVRIL 2026

Le Maire,

M.HUGONNET



Le secrétaire de séance

Emmanuel GROTTTO

A handwritten signature in black ink, likely belonging to Emmanuel Grotto, the secretary of the meeting.

Acte rendu exécutoire compte tenu de la transmission
En Préfecture le 23 avril 2026,
Publiée le 23 avril 2026,
Le Maire M Michel HUGONNET

Envoyé en préfecture le 23/04/2026

Reçu en préfecture le 23/04/2026

Publié le 23/04/2026

ID : 081-218102002-20260417-17042619-DE

S²LOW

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
De la commune de PALLEVILLE**20****17042620****Séance du 17 AVRIL 2026****Nombres de membres**

En Exercice	Présent	Qui ont pris part à la Délibération
11	09	10

L'an DEUX MILLE VINGT-SIX et le dix-sept avril à dix-huit HEURES et zéro MINUTES, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de M Michel HUGONNET

Présents : Mrs Michel HUGONNET, Gérard FONTES, Emmanuel GROTTTO,

ROBERT Christophe, Mmes Patricia FAGOTTO, Nicole BRULIERE, RAMOND Roxane, Anne-Sophie KALIS, Nadine LUNARDELLI

Excusés : M Bruno BLAISE (procuration Mme KALIS), Mme Sabine NOEL,

Absente

Secrétaire : Emmanuel GROTTTO

Date de convocation : 10 avril 2026

Objet :

Établissement de la liste de propositions de commissaires appelés à siéger à la Commission communale des impôts directs (CCID)

Le Conseil municipal de la commune de Palleville, réuni sous la présidence de **M. Michel HUGONNET**, maire,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 1650 relatif à la commission communale des impôts directs ;

Considérant qu'il doit être institué dans chaque commune une commission communale des impôts directs composée du maire, président de droit, et de commissaires titulaires et suppléants ;

Considérant que les commissaires sont désignés par le directeur départemental des finances publiques à partir d'une liste de contribuables proposée par le conseil municipal en nombre double de celui des commissaires titulaires et suppléants à désigner, soit 24 personnes pour la commune de Palleville ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
DÉCIDE

Article 1 : D'établir, en application de l'article 1650 du CGI, une liste de 24 contribuables proposée au directeur départemental des finances publiques du Tarn en vue de la désignation de douze commissaires titulaires et de douze commissaires suppléants de la commission communale des impôts directs (CCID) de la commune de Palleville.

Article 2 : La liste des personnes proposées est arrêtée comme suit :

1. ...M FONTES Gérard
2. ...M GROTTTO Emmanuel
3. ...M ROBERT Christophe
4. ...M BLAISE Bruno
5. ...Mme BRULIERE Nicole
6. ...Mme LUNARDELLI Nadine
7. ...Mme FAGOTTO Patricia
8. ...M ROUDET Christian
9. ...M FONTES Mickaël
10. ...Mme HUGONNET Delphine
11. ...M LOCATELLI Pierre

12. ...M BASTOUL Michel
13. Mme FAURE Joelle
14. M CES Philippe
15. M DE POITEVIN Frédéric
16. M SALVAN Yves
17. M DE GOUTTES Benoit
18. Mme CABAUSSEL Marina
19. M REYNAUD Philippe
20. M MARINO Christophe
21. M BERNARDI Philippe
22. Mme FRICOU Christiane
23. M FREDE Gilles
24. M LAILLER Philippe

Article 3 : Il est rappelé que le maire est membre de droit de la CCID et ne doit donc pas figurer sur la liste des personnes proposées.

Article 4 : La présente délibération sera transmise aux autorités compétentes dans les conditions prévues par les textes en vigueur.

Fait et délibéré à PALLEVILLE les jour, mois et an susdits.

A PALLEVILLE, le 17 AVRIL 2026

**Le Maire,
M.HUGONNET**



**Le secrétaire de séance
Emmanuel GROTT**

A handwritten signature in black ink, likely belonging to Emmanuel Grotto, the secretary of the meeting.

Acte rendu exécutoire compte tenu de la transmission
En Préfecture le 23 avril 2026,
Publiée le 23 avril 2026,
Le Maire M Michel HUGONNET

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de PALLEVILLE

Envoyé en préfecture le 28/04/2026

Reçu en préfecture le 28/04/2026

Publié le 28/04/2026

ID : 081-218102002-20260428-17042621-DE



021
17042621

Séance du 17 AVRIL 2026

Nombres de membres		
En Exercice	Présent	Qui ont pris part à la Délibération
11	09	10

L'an DEUX MILLE VINGT-SIX et le dix-sept avril à dix-huit HEURES et zéro MINUTES, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de M Michel HUGONNET

Présents : Mrs Michel HUGONNET, Gérard FONTES, Emmanuel GROTTTO, ROBERT Christophe, Mmes Patricia FAGOTTO, Nicole BRULIERE, RAMOND Roxane, Anne-Sophie KALIS, Nadine LUNARDELLI

Excusés : M Bruno BLAISE (procuration Mme KALIS), Mme Sabine NOEL,

Absente

Secrétaire : Emmanuel GROTTTO

Date de convocation : 10 avril 2026

SUBVENTION TRAVAUX DE VOIRIE 2026

Il est rappelé au conseil municipal qu'une subvention annuelle de 3 591€ est susceptible d'être accordée par le conseil départemental au titre du programme triennal 2024-2025-2026 d'aide aux communes en matière de voirie et de ses dépendances.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, a par 10 voix pour, 0 contre et 0 abstention :

DECIDE de solliciter l'attribution de cette subvention représentant 45 % d'un montant de travaux plafonnés à 7 980€ HT et s'engage à financer la quote-part communale correspondante.

AUTORISE, Monsieur le Maire à signer tous documents afférents.

D'INSCRIRE à ce programme les opérations suivantes pour l'année 2026 :

- Réfection de la voie communale n°3- chemin St Martin

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre des membres présents

A PALLEVILLE, le 17 AVRIL 2026

Le Maire,
M.HUGONNET



Le secrétaire de séance
Emmanuel GROTTTO